

**Ville de Rambouillet
- Yvelines -**



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 11 avril 2019
À 20H30

Procès - verbal

Monsieur ROBERT ouvre la séance et procède à l'appel des présents et des représentés.

PRESIDENT, Monsieur Marc ROBERT, Maire

Sont présents :

Groupe Un nouvel horizon pour Rambouillet
Monsieur Marc ROBERT, Maire.

M. BARBOTIN, mme MOUFFLET, m. PIQUET, mme CROZIER, mme MATILLON, m. CINTRAT,
Mme POULAIN, m. NADJAH, mme LE NAGARD Adjoints,

Mme CARESMEL, m. PETITPREZ, mme CHRISTIENNE, m. LHEMERY, mme YOUSSEF, m.
FOCKEDEV, m. LE MERCIER, m. DUPRESSOIR, m. GOURLAN, mme DEMONT, Mme SIX, mme
KEDINGER, Conseillers municipaux,

Groupe Rambouillet Renouveau
M. BLANCHELANDE,

Groupe Rambouillet, Ecologique et Citoyenne
M. JUTIER,

Groupe Rambouillet pour tous
M. LECLERCQ, m. DUNOYER DE NOIRMONT,

Rambouillet Bleu Marine
M. CHEVRIER,

Non apparenté
M. SCHMIDT,

Absents excusés :

Groupe Un nouvel horizon pour Rambouillet
Mme DE ALMEIDA – LAPEYRE a donné pouvoir à m. FOCKEDEV,
Mme VAIDIE a donné pouvoir à m. SCHMIDT,

Groupe Rambouillet Renouveau
M. TROTIGNON a donné pouvoir à m. BLANCHELANDE,
Mme SANTANA,

Groupe Rambouillet, Ecologique et Citoyenne
Mme POLO de BEAULIEU,
Non apparenté
M. POISSON,

Non apparenté
Mme GUILBAUD,

Messieurs FOCKEDEY et SCHMIDT sont désignés secrétaires de séance.

Le procès-verbal du jeudi 14 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

□□□

CONSEIL MUNICIPAL

2019041101

Maintien ou non des fonctions d'adjoint au maire.

Monsieur ROBERT rappelle que conformément aux articles L.2122-1 et 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal, dans sa séance du 4 avril 2014 a élu Monsieur Gilles SCHMIDT 5^{ème} adjoint. Cette élection a conféré à Monsieur Gilles SCHMIDT la qualité d'adjoint au maire et les fonctions qui y sont rattachées de droit.

L'article L.2122-18 du CGCT, confèrent au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité, Monsieur le maire par arrêté municipal ADSG14040902 en date du 9 avril 2014 a décidé de donner délégation à Monsieur Gilles SCHMIDT dans les affaires relevant de l'emploi, de l'insertion par l'emploi et de la formation professionnelle. Cet arrêté a conféré à Monsieur Gilles SCHMIDT la qualité d'adjoint avec délégation et, par la même, lui a donné droit à percevoir une indemnité.

Au regard de l'article L 2122-20 du CGCT, Monsieur le maire, par arrêté réglementaire municipal ADSG19031801 an date du 18 mars 2019, a rapporté toutes les délégations initialement confiées à Monsieur Gilles SCHMIDT dans les affaires relevant de l'emploi, de l'insertion par l'emploi et de la formation professionnelle, avec effet au 18 mars 2019.

Les dispositions de l'article L.2122-18 du CGCT, précise « *Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* ».

Toutefois, les dispositions de l'article L.2122-18 du CGCT précitées ne prévoient pas expressément le mode de scrutin applicable au vote de ce type de délibération. Néanmoins l'arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon en date du 6 novembre 2012, qui stipule « *le maintien en fonction d'un adjoint régulièrement élu mais dont la délégation a été retirée, n'est pas une décision de nature électorale et la délibération ne doit donc pas être adoptée au scrutin secret* ». Au vu de la jurisprudence précitée, le vote du conseil municipal sur le maintien ou non d'un adjoint privé de délégation doit s'effectuer au scrutin public.

En conséquence, les membres du conseil sont invités à se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Gilles SCHMIDT dans ses fonctions de 5^{ème} adjoint.

Monsieur LE MERCIER, rapportant que c'est monsieur le maire qui a établi la liste des adjoints en 2014, précise que les élus du MODEM, souhaitant lui laisser la main, ne prendront pas part à ce vote.

Messieurs JUTIER et CHEVRIER précisent partager cet avis et s'abstiennent également.

Messieurs LE MERCIER, JUTIER et CHEVRIER ne prennent pas part au vote.

Vote de la délibération : à l'unanimité des votants (abstention : M. LHEMERY, M. SCHMIDT, Mme KEDINGER, M. LE MERCIER, M. LECLERCQ, M. JUTIER, M. CHEVRIER, M. BLANCHELANDE, M. DUNOYER DE NOIRMONT).
--

2019041102

Détermination du nombre d'adjoints au maire et fixation de l'ordre des adjoints.

Monsieur ROBERT rappelle que conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dans sa séance du 4 avril 2014 avait décidé de fixer à dix le nombre d'adjoints au maire,

Considérant la dernière modification du tableau des conseillers municipaux n°4, intervenue le 18 juillet 2018, et la précédente délibération ayant pour effet de rendre vacant un poste d'adjoint au maire, il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints.

Monsieur le maire propose au conseil de fixer le nombre de maire adjoint à neuf, et précise que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

Vote de la délibération : à l'unanimité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. LECLERCQ, M. CHEVRIER, M. BLANCHELANDE, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

2019041103

Fixation des indemnités de fonction des élus.

Monsieur ROBERT propose ensuite aux membres du conseil de mettre à jour la délibération relative aux indemnités des élus et de prendre en compte de façon pérenne l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique servant au calcul des indemnités des élus.

En raison du non-remplacement du 5^{ème} Adjoint, l'enveloppe indemnitaire globale doit être recalculée en prenant en compte uniquement les adjoints qui détiennent une délégation de fonctions. Cette enveloppe est donc désormais calculée sur 9 adjoints au lieu de 10 et passe malgré la prise en compte du nouvel indice brut terminal (1027 au lieu de 1022) de 16 256,67 € à 15 051,86 €.

Afin de respecter cette enveloppe, il convient de réduire les taux permettant le calcul des indemnités des élus.

A compter du 18 mars 2019, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints titulaires d'une délégation, des conseillers délégués et des conseillers est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Maire : 59,68 % de l'indice brut terminal
- Maire Adjoint : 20,05 % de l'indice brut terminal
- Conseillers délégués : 14,95 % de l'indice brut terminal
- Conseiller : 0,77 % de l'indice brut terminal

Vote de la délibération : à l'unanimité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. JUTIER, M. CHEVRIER, M. BLANCHELANDE).

2019041104

Désignation de nouveaux délégués du Conseil Municipal à la Mission Intercommunale de Rambouillet.

Monsieur ROBERT rappelle que, conformément à l'article L 2122-20 du CGCT, par arrêté réglementaire municipal du 18 mars 2019, a rapporté toutes les délégations initialement confiées à Monsieur SCHMIDT dans les affaires relevant de l'emploi, de l'insertion par l'emploi et de la formation professionnelle, avec effet au 18 mars 2019.

Il rappelle l'article L. 2121-33 du CGCT qui stipule : " Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs

dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes".

Monsieur le maire souhaitant remplacer M. SCHMIDT au sein de la mission locale intercommunale de Rambouillet, demande au conseil de procéder à la désignation de monsieur PIQUET.

Vote de la délibération : à l'unanimité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. LECLERCQ, M. JUTIER, M. CHEVRIER, M. BLANCHELANDE, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

2019041105

Mandat spécial donné à un conseiller municipal dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur ROBERT indique que, conformément à l'article L2123-18 du CGCT concernant l'exécution des mandats spéciaux des élus, il y a lieu de délibérer pour confier un mandat spécial à Madame Leïla YOUSSEF, conseillère municipale déléguée aux affaires concernant le domaine national de Rambouillet, la Bergerie Nationale et le Parc du Château, pour qu'elle soit remboursée (sous réserve des justificatifs) de certains frais engagés dans le cadre de son déplacement pour assister à l'assemblée générale de la marque « Ville Impériale », organisée les 12, 13 et 14 avril 2019 à Ajaccio,

Ce mandat portera sur la période de 3 jours.

Le conseil accepte à l'unanimité de confier ce mandat spécial.

Monsieur SCHMIDT tient à prendre la parole, compte tenu de la situation. Il tient à remercier les élus du MODEM et se déclare particulièrement touché car une nouvelle page se tourne pour lui. Il sera, à l'avenir, dans une opposition active, mais toujours constructive. Il remercie également la direction générale, qui a pris la peine de l'appeler pour lui dire comment la séance allait se dérouler.

Vote de la délibération : à l'unanimité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. LECLERCQ, M. BLANCHELANDE, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019041106

Egalité Femmes – Hommes : présentation du rapport 2019.

Monsieur ROBERT rappelle que, l'an dernier, a été élaboré le premier rapport sur l'égalité femmes-hommes au sein de la mairie (politique RH) et sur les actions publiques menées par la commune.

Ce second rapport apporte des éléments de précision, de comparaison et donne tout son sens et son importance à une démarche et à des actions, menées parfois depuis des années, sans la possibilité de démontrer et d'en faire le bilan.

Il passe la parole à Mme CARESMEL, qui, avec madame CHELLI, mène activement cette mission et les en remercie.

Chacun a reçu le rapport très exhaustif et madame CARESMEL va en présenter la synthèse.

Présentation du rapport sur l'égalité femmes-hommes :

La ville de Rambouillet est engagée pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes tant dans le cadre de sa politique de ressources humaines que de ses politiques publiques.

Le rapport présente le plan d'actions de la ville de Rambouillet pour lutter contre les inégalités femmes-hommes. Il est basé sur les axes de travail suivants et implique notre collectivité à la fois comme employeur et comme acteur public :

1. Evolution des carrières entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et des emplois publics visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers.
2. Améliorer la place des femmes dans l'espace public.
3. Accentuer des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et la production culturelle et artistique.
4. Actions de préventions et de protections permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à la dignité.
5. Actions de préventions et de luttes contre la précarité des femmes.
6. Agir sur la mixité des filières et pour un meilleur équilibre salarial.
7. Actions visant à lutter contre les stéréotypes sexistes.
8. Des actions visant à porter à la connaissance du public les recherches sur la construction sociale et sexuée.

Il permet de pointer les dispositifs internes de la ville, telle la prise en compte de l'égalité femmes-hommes au sein de la communauté de Rambouillet et de valoriser les projets associatifs ou institutionnels, notamment dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Constats ressources humaines :

Les statuts des fonctionnaires garantissent l'égalité de traitement entre femmes et hommes. Néanmoins, les constats au niveau national traduisent un écart moyen de 12% entre les hommes et les femmes dans la fonction publique (état/hôpital/collectivités locales).

Il est de 8% en moyenne dans la FPT, mais les écarts sont de 13% pour les catégories A et de 14% pour la catégorie C.

Plus de niveau de rémunération est élevé, moins les femmes ont de possibilité d'y accéder

La maternité, au travers notamment de la réduction du temps de travail (passage au temps partiel, réduction des HS suite à la naissance) semble être la raison majeure.

Dans la FPT, ces écarts affectent les femmes de catégorie A et C, où on constate respectivement entre 13 et 14 % de différence.

A Rambouillet, les femmes représentent une grande partie des effectifs (67%) et sont fortement représentées en catégorie C (69,8%). Elles représentent 57,78% des postes d'encadrement.

Dans le détail des fonctions d'encadrement, la répartition s'opère de la manière suivante :

- Chefs de services : 14 femmes, 9 hommes.
- Comité de direction : 6 femmes, 6 hommes.
- Direction générale : 2 femmes, 1 homme.

Les femmes utilisent plus leurs jours de congés en CET : 40 femmes sur 60 agents.
Dans le cadre du temps partiel, elles sont majoritairement demandeuses : 15 agents (aucun homme) pour le temps partiel de droit :

- 27 agents pour temps partiel sur autorisation dont 1 seul homme.

La rémunération moyenne des femmes est inférieure de 10,92 % pour les titulaires, et de 21,85 % pour les contractuelles. Ceci s'explique notamment par la proportion importante d'agents en catégorie C.

Action en matière de ressources humaines :

- Garantir une mixité dans les métiers :

Les jurys de recrutement sont composés d'hommes et de femmes afin d'éviter toute discrimination.

Des bilans de compétences ont été proposés aux femmes pour accompagner de possibles évolutions ainsi que des préparations aux concours (VAE pour les catégories C).

Accès facilité pour la formation et pour envisager un accès à un grade supérieur.

En 2018, des stagiaires masculins ont été accueillis dans le cadre d'études d'éducateurs de jeune enfant.

- Favoriser l'égalité salariale :

Les indicateurs permettant de suivre les rémunérations par sexe ont été mis en place, ce qui va permettre des analyses fines quant aux écarts constatés.

Le travail sur le RIFSEEP permet d'aller vers le plus d'égalité salariale.

- Permettre la Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle :

100 % des agents hommes prennent leur congé de paternité, et un travail sur le télétravail est actuellement engagé.

Des aménagements des horaires de travail ont été réalisés tenant compte des charges d'enfants et du transport, ce qui permet à certaines un départ avant la fermeture du service : en contrepartie, l'activité professionnelle est reportée sur la partie du déjeuner correspondant.

La ville a engagé, depuis mai 2017, une démarche de prévention des risques psychosociaux dont certaines actions sont dirigées vers une meilleure conciliation entre la vie personnelle et professionnelle de nos agents

- Favoriser la pratique du Sport au féminin :

Les jeunes mamans culpabilisent le soir à l'idée de s'absenter pour pratiquer une activité physique. Des créneaux le midi permettent de trouver un intéressant compromis entre famille et pratique d'une activité physique aidant ainsi à lutter contre les maladies liées à la sédentarité. Interrompue cette année pour des raisons d'encadrement, une réflexion sur cette action est en cours pour la relancer dès septembre (vacations 2 heures par semaine sur 2 jours).

- Permettre aux femmes d'accéder à des fonctions à responsabilité :

On note une forte représentation féminine au sein des instances de représentation du personnel (CHSCT et CT). Au sein des fonctions de direction et d'encadrement, elles sont aussi majoritairement présentes (58% de femmes contre 42% d'hommes).

- Accompagner les demandes sociales :

La ville met à disposition des agents des permanences d'une assistante sociale du CIG. Celle-ci a réalisé, en 2018, 33 entretiens concernant 11 agents dont :

- 9 femmes et 2 hommes.
- 10 étant de catégorie C.
- 1 étant de catégorie A.

La ville met en place un plan pluriannuel de ressources humaines pour poursuivre dans ce sens et assurer un meilleur suivi.

Politiques publiques :

L'année 2019 a été consacrée à l'initiative sur le sujet de l'égalité, avec les chefs de services, notamment :

- Etude du rapport sur l'égalité filles-garçons produit par le Haut Conseil à l'Egalité.
- Etude du rapport sur l'inégalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture, du Haut Conseil à l'Egalité.
- Etude INSEE du 23 novembre 2017.
- Rapport de décembre 2017 sur la pratique du sport en Ile de France.

Elus et chefs de services ont travaillé sur ces rapports et le groupe de travail des élus s'est réunis à deux reprises.

Enfance et petite enfance :

Les inégalités ou l'égalité se construit dès le plus jeune âge au travers des enseignements, des pratiques pédagogiques...

Le rapport insiste sur la nécessité des formations, d'apprendre à critiquer les stéréotypes sexistes, de valoriser plus le rôle des femmes dans les contenus, de développer le regard des enfants. Les équipes du pôle famille ont travaillé sur ces sujets, tout au long de l'année.

Actions menées :

- Lutter contre les stéréotypes :
Elaboration d'une plaquette à destination des familles.
Sensibilisation des équipes.
Sensibilisation des familles.

- La commission 10-17 ans :
Un certain nombre d'objectifs pédagogiques ont été posés, qui sont repris pour chacune des actions spécifiques développées.

- Rambouillet Ville Amie des Enfants avec l'UNICEF :
Le Comité Consultatif des Jeunes existe depuis 2009 à Rambouillet.
Composition : 13 membres (7 filles, 6 garçons).
La présidente est une femme.

Affaires culturelles :

Le rapport du Haut Conseil à l'Egalité recommande pour les collectivités locales d'augmenter la visibilité et la participation à la production des femmes artistes :

Recommandation N°6 : Prévoir 5 indicateurs relatifs à la place des femmes artistes parmi les artistes impliquées dans toutes les étapes de la production :

- Part des hommes et des femmes parmi les artistes programmé(e)s.
- Part des hommes et des femmes parmi les compositeurs programmé(e)s ou diffusé(e)s.
- Part des hommes et des femmes parmi les artistes sélectionné(e)s en vue d'un prix.

Recommandation N°7 : prévoir les objectifs de progression suivants :

Augmenter le pourcentage de 10 points lorsque la part des femmes est inférieure à 20 % :

- Augmenter le pourcentage de 5 points lorsque la part des femmes est comprise entre 20 % et 40 %.

Recommandation N°12 : Mettre en œuvre et assurer le suivi des dispositions garantissant l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions de direction d'établissements publics dans l'ensemble des secteurs de la culture.

Recommandation N°14 : Veiller à la parité dans tous les conseils d'administration, commissions et jurys.

Recommandation N°17 : Développer des initiatives visant spécifiquement à rendre visible la contribution des femmes à l'histoire des arts.

Actions menées :

Adapter la programmation :

Accentuer des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et la production culturelle et artistique.

Accroître la part des femmes dans la programmation :

Spectacle vivant Saison 2018/2019 : 15 spectacles réalisés par des metteuses en scène ou avec un personnage principal féminin sur 33.

Permettre aux femmes d'accéder à la culture en permettant des visites familiales :

- Le musée Rambolitrain organise des visites qui permettent aux femmes de visiter le musée, plutôt fréquenté par les hommes.
- Horaires et jours des baby-visites : mercredi et samedi matin.
- Visites pause déjeuner pour le musée Rambolitrain : le temps du déjeuner est souvent exploité par les femmes pour réaliser un certain nombre de courses.
- Chasse aux trésors le dimanche 26 mai, jour de la Fête des mères.

Programmation pour les tout-petits au sein de chaque établissement culturel :

- Musée Rambolitrain : mise en place des baby-visites pour les 18 mois - 3 ans.
- Patrimoine Ville d'art et d'histoire : programmation pour les 3 - 4 ans.

Adaptation de l'accueil des établissements pour accueil des tout-petits :

Proposition par le palais du roi de Rome et le musée Rambolitrain de chauffe-biberons, tables à langer et porte-bébé + coloriations et mobilier adapté pour les jeunes enfants.

Sport :

Selon l'étude INSEE du 23 novembre 2017, les inégalités homme-femme se mesurent aussi dans le sport. Les Françaises sont de plus en plus nombreuses à pratiquer une activité sportive, mais l'écart demeure avec les hommes, notamment chez les plus jeunes.

En 2015, 45% de femmes de 16 ans ou plus, et résidant en France métropolitaine, déclarent avoir pratiqué au moins une activité physique ou sportive dans les douze derniers mois, contre 50% d'hommes. L'indicateur n'était que de 40% chez les femmes en 2009.

Les écarts hommes-femmes restent "particulièrement marqués" chez les plus jeunes : 50% des femmes âgées de 16 à 24 ans déclarent avoir pratiqué au moins une activité physique ou sportive dans l'année et 33% régulièrement chaque semaine, contre respectivement 63% et 45% des hommes de cette classe d'âge.

Trois fois plus d'hommes que de femmes participent à des compétitions.

Objectif : Développer le sport au féminin.

En 2018, dans le cadre de Sports en Fête et dans le prolongement de ces travaux, a été décerné un trophée « Sport au féminin » à la section volley de Rambouillet Sports pour l'organisation d'une belle manifestation intitulée « 2 gars – 2 filles » et au Football Club Rambouillet Yvelines pour l'organisation le 26 mai dernier au Vieux Moulin, en partenariat avec le District des Yvelines, de la journée départementale du football féminin.

Prévention des violences intra-familiales et de la précarité des femmes :

Lutter contre les violences faites aux femmes :

Les femmes sont majoritairement celles qui subissent les violences intrafamiliales. Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon.

- Mise en place d'un groupe de travail multi-partenarial, piloté par le service de la tranquillité publique, pour la préparation d'un colloque sur les violences intrafamiliales, prévu en juin 2019.
- Mise en place d'un process de repérage contre les violences faites aux femmes :
- Repérer et accompagner les femmes victimes de violence tant dans les familles accueillies que les équipes de professionnelles petite enfance.
- Ecrire une procédure sur les signes de vigilance et d'attention particulière pour être plus attentif aux situations de violences.
- Ecrire une procédure de conduite à tenir pour accompagner la prise en charge lors qu'une situation de violence est identifiée.
- Informer les professionnels de ces procédures afin qu'ils soient en capacité de les utiliser.

En cette occasion, madame CARESMEL souligne le travail du service petite enfance, souvent premier interlocuteur des familles, qui peut détecter des situations difficiles.

Lutter contre la précarité des femmes :

Poursuite des actions menées notamment par le service de la Tranquillité Publique et le CCAS.

Afin d'améliorer la prise en charge des femmes en situation précaire, et leur accompagnement au-delà d'un retour au travail, le service petite enfance a pour objectif de développer le partenariat avec le département et réseaux associatifs.

Agir sur la mixité des filières notamment dans les secteurs scientifiques :

Cet item a donné lieu à une action de grande envergure en partenariat avec le lycée Bascan.

Le concours scientifique organisé depuis septembre 2018 avec le Lycée Bascan, dont le but est de créer le meilleur journal scientifique se poursuit en 2019.

Une remise des prix pour les gagnants du concours est organisée le 24 mai 2019.

Diffusion du journal par la ville.

Deux classes de 1^{ère} S ont assisté à une conférence animée par des intervenants de CISCO, AIRBUS et un Docteur en Physique Quantique, durant la semaine d'orientation au mois de janvier 2019.

Une visite a été organisée sur le site de Guerlain fin mars 2019 avec 15 étudiant(e)s reçus par deux ingénieurs de CISCO : une situation de VAE et une femme ayant un DEA en physique et qui a fait, après l'enseignement (institutrice), un doctorat de physique quantique. Objectifs : décomplexer les jeunes filles et fortifier leurs convictions sur leurs choix et la création de réseau. Une seconde visite est prévue fin juin 2019 sur le site de l'Oréal Garnier.

Actions visant à lutter contre les stéréotypes sexistes :

Formation continue et initiation vont se poursuivre et s'intensifier auprès des agents concernés (animateurs, éducateurs, agents de la petite enfance, de la culture...).

Projets pour les années à venir....

Outre toutes les actions évoquées ci-dessus, d'autres thèmes ont été étudiés et donnent lieu à des actions collectives et transversales.

- Aménager la ville pour favoriser la mixité (repenser le sous terrain de la gare).
- Réflexion sur les noms des rues de Rambouillet.
- Accentuer des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et la production culturelle et artistique.
- Festival du film très court - « Paroles de femmes ».
- Mise en place d'un prix spécial pour des jeunes filles ayant un projet artistique surprenant, dans le but de promouvoir la musique, la danse et les arts auprès des jeunes filles.
- Pas de filles hors-jeu ! La ville continue à s'engager et à faire la promotion des associations sportives qui donnent une place supplémentaire aux filles : plus de créneaux... comme le collège de Catherine de Vivonne.

Après cette présentation, madame CARESMEL remercie Annie CHELLI, Emeline DARRAS, du secrétariat général, ainsi que les élus qui l'ont aidée en participant aux différents groupes de réflexion (de travail organisé).

Madame CHRISTIENNE signale également le travail réalisé avec l'UNICEF sur le sujet.

Monsieur PIQUET, rappelant que la seule personne ayant décidé et permis d'accéder à cette photo de « trou noir » est une femme, une américaine de 33 ans.

Monsieur CHEVRIER se déclare très favorable et très intéressé par cette action, rappelant que l'on s'occupe encore trop peu des violences faites aux femmes et surtout de celles subies par les enfants, directement ou indirectement.

Prend acte

2019041107

Hippodrome : passation d'une convention entre la ville et la Société des Courses de Rambouillet.

Monsieur ROBERT rappelle que l'hippodrome de Rambouillet, dont la première course eut lieu en 1890, est un lieu important de la vie rambolitaine. Il participe à l'attrait et à la renommée de notre ville, et contribue à son animation par le pôle équestre qu'il représente, ouvert à d'autres manifestations sportives, associatives ou commerciales.

Appartenant à la Société d'Encouragement du Cheval Français, l'hippodrome est géré par la Société des Courses de Rambouillet, le conseil d'administration est présidé par monsieur Bernard MARIE.

Disposant d'une piste en herbe de 1 800 mètres et de 115 stalles rénovées, l'hippodrome a inauguré une nouvelle tribune en 2006 et une salle de paris couverte.

Depuis 2011, la Société des Courses de Rambouillet accueille des courses avec PMU. L'année 2019 permet une nouvelle montée en puissance de l'hippodrome, qui passe en première catégorie.

En 2019, l'hippodrome accueille également 9 réunions (PMU), pour la première fois, une course de poney est organisée, lieu de rencontre naturelle des turfistes et des amateurs de spectacles, que sa piste propose, l'hippodrome est aussi un but de promenade, un espace de détente et de loisirs pour tous, comme en témoignent les nombreuses animations qu'il propose aux enfants notamment.

Depuis de nombreuses années, la ville accompagne la « Société des Courses de Rambouillet », et une nouvelle convention doit être établie.

Elle a pour objectif :

- De définir les modalités de mise à disposition des locaux et infrastructures de l'hippodrome à la ville de Rambouillet par la société des courses, cette mise à disposition comprenant les bâtiments et équipements suivants :
 - Salle des paris Éric Poisson ;
 - Salle des balances ;
 - Le barn François Vorimore ;
 - Les extérieurs (les pistes étant exclues) et les annexes (sanitaires destinés au public) ;
- De fixer la redevance qu'aura à payer la ville en contrepartie de ces mises à disposition ;
- De préciser la durée de la convention : est proposé une durée de 3 ans renouvelable tacitement dans la limite de deux renouvellements ;
- De rappeler les conditions d'utilisation et préciser les partenariats entre la Société des Courses et les services municipaux.

Monsieur JUTIER, observant que la redevance est basée sur une somme forfaitaire, dans la limite de 63 jours, souhaite savoir si la ville dispose de bilan sur l'occupation.

Monsieur ROBERT confirme que la convention et la redevance ont été élaborées sur la base des constats des dernières années.

A monsieur JUTIER qui souhaiterait des exemples, monsieur ROBERT précise qu'il s'agit d'occupation sportives, culturelles, comme par exemple, une compétition de pétanque, ayant accueilli 1 200 personnes, de la préparation des chars de la fête du muguet, des salons...

Monsieur FOCKEDEVY et madame YOUSSEF ne prennent pas part au vote, étant tous deux membres du conseil d'administration.

Vote de la délibération : à l'unanimité des votants (abstention : Mme YOUSSEF, M. FOCKEDEVY).
--

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

2019041108

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation du sol du gymnase de La Louvière.

Monsieur ROBERT rappelle que dans le cadre de la loi relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives, il ressort que l'éducation physique et sportive constitue une discipline à part entière.

La loi prévoit que toutes les conditions dans lesquelles les élèves peuvent disposer des équipements nécessaires à la pratique de leur discipline, doivent être réunies, sans imposer aux collectivités territoriales de réaliser et de financer elles-mêmes ces équipements.

En conséquence, conformément à sa délibération en date du 19 juin 2015, le conseil départemental subventionne la réalisation et la réhabilitation des équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) des collèges.

Les opérations de rénovation de gymnases sont ainsi subventionnées à un taux de 30 %, pour un montant de subvention plafonné à 300 000 €.

Actuellement, il est constaté que l'usure du sol du gymnase de la Louvière rend dangereuse la pratique sportive, et la ville souhaite le rénover intégralement.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 330 000, auxquels il faut ajouter la somme de 28 000 € pour des filets de protection obligatoires.

Le conseil autorise en conséquence le maire à solliciter la subvention ad'hoc auprès du conseil départemental.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

2019041109

Conseil Départemental : plan d'aide exceptionnel aux communes de plus de 25 000 habitants : demande de subvention.

Monsieur ROBERT rappelle que le conseil départemental, depuis de très nombreuses années, permettait aux collectivités locales de signer un contrat départemental finançant, sur une période de 3 ans, un à trois projets communaux avec un plafond de dépenses fixées à 1 500 000 € et un taux de subvention à 30 %.

En 2015, ce dispositif a été abandonné au profit des contrats de territoire, devant être passés obligatoirement avec les communautés de communes ou d'agglomération.

En 2017, constatant la difficulté pour les communes de financer leurs propres programmes, le conseil départemental des Yvelines a voté le règlement du « plan d'aide exceptionnel aux communes de plus de 25 000 habitants », le contrat rural avec les plus petites villes étant maintenu.

Ce nouveau dispositif permet de voir financer, à hauteur de 50 %, les programmes communaux, avec un plafonnement des dépenses fixé à 5 000 000 €.

Le pôle famille, dans le souci d'améliorer les conditions d'accueil du tout petit, des enfants et dans les écoles a proposé, pour 2019, deux programmes importants :

- La construction du CLAE maternel, du CLAE élémentaire, du restaurant et d'une salle EPS à l'école maternelle et élémentaire Clairbois,
- La reconstruction du multi accueil Ribambelle et de la crèche familiale La Farandole.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès du conseil départemental pour obtenir le financement de ces deux projets dans le cadre du plan d'aide exceptionnel.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

2019041110

Dispositif de la CNAF Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : demande de subvention pour la construction des structures petite enfance rue Sadi Carnot.

Monsieur ROBERT indique que la CNAF a modifié son dispositif d'aide aux communes concernant les structures de la petite enfance et la commune peut désormais déposer une demande de subvention pour le programme de reconstruction du multi-accueil Ribambelle et de la crèche familiale La Farandole rue Sadi Carnot.

Pour chaque place reconstruite, la CAFY propose un financement de 4 000 €.

Le conseil municipal autorise le maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès de la caisse d'allocations familiales des Yvelines pour obtenir cette subvention.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES :

2019041111

Adhésion à la procédure de mise en concurrence pour la protection sociale.

Monsieur ROBERT rappelle que les employeurs publics territoriaux peuvent aider leurs agents à acquérir une protection sociale complémentaire.

Les agents concernés par ce dispositif sont les fonctionnaires ainsi que les agents de droit public et de droit privé.

Il est précisé que cette aide n'est pas obligatoire mais la commune souhaite le faire. La délibération proposée permet de participer à la procédure de mise en concurrence, initiée par le CIG, qui réunit de nombreuses communes, et dispose ainsi de la force nécessaire pour obtenir des conditions optimales.

Si le résultat de la consultation ne satisfait pas la commune, rien ne l'oblige à continuer la démarche.

Le maire sollicite donc l'autorisation de participer à cette consultation.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

2019041112

Création d'emplois saisonniers.

Monsieur ROBERT propose la création d'emplois saisonniers sur des fonctions d'assistance administrative, d'activités d'entretien auprès des services suivants :

- Un assistant administratif pour le service du DEJ afin de préparer, en période de congés estivaux, la rentrée scolaire.
- Deux agents (un agent technique et un agent affecté auprès des enfants) permettant de maintenir la crèche des Lutins, ouverte tout l'été.

Vote de la délibération : à l'unanimité des votants (abstention : M. CHEVRIER).

FINANCES :

INTRODUCTION :

Monsieur ROBERT informe que les budgets présentés ce soir sont conformes aux éléments communiqués dans leur intégralité et abordés lors du ROB.

Il tient à dire en introduction que le budget 2019 bénéficie des résultats de 4 années d'effort de gestion, destinées à dépasser la brutale baisse des dotations de l'Etat, la hausse de dotation de la péréquation, ainsi que le transfert de charges que l'Etat impose aux communes sans compensation réelles :

« Aujourd'hui, le plan pluriannuel que nous avons suivi, les efforts menés par les services municipaux, et ceux des rambolitains pendant cinq ans permettent d'aborder le budget 2019 de manière positive que le base de finances saines sur l'avenir :

- Une baisse considérable des charges à caractère général sur la période 2014 à 2018 (près de 700 000 €), soit -8.3 % ;
- Une baisse de la masse salariale en 2018 (-0.3 %), malgré les augmentations contraintes. Depuis 2012, la masse salariale a évolué au rythme annuel de 1.6 % (à titre indicatif, en 2019, les obligations légales amèneront une augmentation de 1.7 % de la masse salariale) ;
- Les taux d'imposition 2019 seront proposés, conformément à ce que nous avons prévu en 2015, sans augmentation ;
- La poursuite de nos efforts d'investissement, les dépenses d'équipement seraient anticipées à hauteur de 14.7 M €. La capacité totale d'investissement 2019/2022 serait de 46.3 M € ;
- La poursuite de notre politique de désendettement. L'encours de la dette baisse de 40.7 M € en 2014 à 36.9 M € en 2019 à périmètre constant ;
- Une amélioration de l'épargne plus tôt que prévue (à 3.7 % € dès 2018) qui permet un délai de désendettement satisfaisant à 6.1 années. »

Monsieur BARBOTIN confirme que l'ensemble des budgets est conforme à ce qui a été présenté lors du ROB. Les élus connaissent les chiffres, envoyés à chacun et présentés notamment en commission des finances.

Sur les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018, on note une équivalence absolue, ce qui permet d'acter ces comptes qui reflètent la gestion communale, suivie par le trésorier.

Le document de synthèse, abordé en commission des finances et en bureau municipal, qu'il va présenter, permet de redonner les grands axes concernant le compte administratif 2018 et les trois budgets 2019 (principal, eau potable, assainissement).

Monsieur BARBOTIN présente ensuite la synthèse (*cf. document en pièce-jointe*).

En conclusion, monsieur ROBERT observe que le conseil municipal vote les budgets annexes eau potable et assainissement pour la dernière fois ; ces compétences étant transférées à la CART en 2020 (Loi GEMAPI).

INTERVENTIONS :

Monsieur LECLERCQ fait la déclaration suivante :

« Nous avons évoqué un certain nombre de points techniques le mois dernier. Je voudrais redire quelques mots rapides.

Une légère économie sur les dépenses courantes

C'est faux, car elles correspondent au transfert de la compétence transport à la CART : Si nous lisons la page 34 : pas d'effort réel ! En 2018, pour exemple, la compétence « transports » est exercée par la communauté d'agglomération, dont la dépense comptabilisée en 2017 pour la ville était de 1 820 k€. Parallèlement, le budget a intégré les dépenses du budget développement culturel pour 1 220 k€. Conformément aux orientations arrêtées, les charges à caractère général ont fait l'objet d'un suivi particulier en 2018 avec une faible évolution de + 0,5 % à périmètre constant.

Masse salariale

La masse salariale augmenterait de 2,5% soit environ 400 000 euros.

Pour la contraindre à 0%, il faut :

- *Profiter de l'effet Noria (obtenir un GVT négatif) c'est-à-dire profiter de l'effet de grille lors des remplacements : 0,5%*
- *Ne remplacer que 4 personnes sur 10 départs à la retraite : 1%*
- *Au 31 décembre 2018, la ville de Rambouillet emploie 484 agents permanents*

Les dossiers « chauds »

- *La lanterne, toujours très peu optimisée et qui perd chaque année 1 million d'euro / 28 personnes à temps plein (avec perte de 7 ETP sur 5 ans) / ratio de recettes vs frais d'exploitation / nouveau directeur qui a cette responsabilité (mais ce qui s'accompagnera de moyens supplémentaires)*
- *La voirie : budget consacré en 2019 à 533 000 euros (mais bizarrement de 5,9 millions d'euros sur 4 ans, donc en réalité chose promise pour le mandat suivant...).*
- *L'eau : Restes à Réaliser 2018 y compris Gestion des Eaux Pluviales – Inondation : 6,1 millions d'euros.*
- *Assainissement : 10 millions non réalisés !*
- *Eclairage public : quel budget ? Prestataire SATELEC sur l'éclairage et quel contrôle ?*
- *Etudes liées à quels sujets ? L'augmentation générale du budget des études est assez massive, et il faudrait revoir à quoi les études servent. »*

Monsieur ROBERT rappelle le débat qui a eu lieu sur la forme lors du précédent conseil, au cours duquel, il a précisé qu'il est toujours possible de s'améliorer, tout en rappelant que le directeur général fait acte de beaucoup de pédagogie, ce qui permet des analyses très complètes.

Concernant la voirie, qui reste un difficile sujet, il rappelle que toutes les collectivités se heurtent à ces problèmes, dus à l'absence d'entretien depuis des décennies. Enfin, le coût des travaux est très important (1km de voirie représentent 1 000 000 €).

La commune essaye de rattraper le retard (depuis 3 ans, de nombreuses voiries ont été refaites) en s'appuyant sur un plan pluriannuel, ce qui est très vertueux en matière de prospective sur les travaux à réaliser.

Monsieur AUFRAY tient à souligner que la somme de 539 000 € indiquée par monsieur LECLERCQ est allouée à l'entretien courant et que le PPI retient la somme de 1,6 M € pour 2019 en travaux de rénovation.

Monsieur ROBERT précise que la commune ne souhaite plus faire de « simples rustines » mais réaliser de grands travaux de reconstruction, de véritables refontes.

En ce qui concerne La Lanterne, monsieur ROBERT rappelle qu'il s'agit d'un choix politique de développement culturel, avec des tarifs acceptables car spectacles et lectures doivent être accessibles à tous.

Monsieur LECLERCQ déclare ne pas contester cette politique et ne pas demander d'être à l'équilibre, cependant, il pense que l'on peut optimiser davantage les recettes, et c'est ce qu'il demande depuis l'ouverture de l'établissement.

Monsieur ROBERT répond qu'à l'ouverture de la Lanterne, des choix ont déjà été réalisés pour optimiser l'organisation : ainsi, la médiathèque a perdu 6,5 postes équivalent temps plein. Aujourd'hui, les équipes sont au maximum de leur potentialité, de leurs efforts, et si on ouvre aux entreprises, il faudra davantage d'effectifs et de moyens. La Lanterne est une jeune structure (2 ans et demi), et le directeur, nouvellement arrivé, a ces objectifs dans sa feuille de route, mais il a, prioritairement, le développement de l'action culturelle à assumer.

Monsieur DUNOYER de NOIRMONT observe que, dans le rapport d'orientation budgétaire présenté, les budgets alloués à l'entretien et l'installation de l'eau potable n'ont pas été entièrement consommés, au regard de ce qui a été budgétisé. Il a deux questions :

- Qu'en est-il de la sincérité des comptes ?
- Que sont devenus les crédits non consommés ?

Il attire également l'attention sur la « loi sur l'eau », qui dispose que les collectivités locales doivent rechercher, en amont et en aval des stations, les produits polluants, avant fin 2019.

Ces marchés sont très chers et il souhaite savoir si la commune dispose des crédits pour de telles recherches

Enfin, il s'étonne qu'on n'évoque pas l'entretien des réseaux des éclairages, qui ne sont pas en bon état. Il rappelle qu'un réseau d'éclairage s'entretient, et qu'il n'a jamais vu de somme créditée cet fin. Or, il comptabilise 8 systèmes d'éclairage différents sur la ville, 8 fournisseurs différents, donc un coût d'entretien qui paraît assez élevé, sans donner de chiffre précis. Il pense que ce serait judicieux d'isoler et de doter un budget d'entretien de l'éclairage public.

Monsieur ROBERT répond que la commune a un marché pour l'entretien de l'éclairage public, avec l'entreprise SATELEC, qui s'occupe de l'entretien courant et des réparations. Enfin, dès qu'il y a rénovation de voirie, les candélabres sont changés.

Concernant les études, monsieur ROBERT confirme que, lorsque la commune n'a pas les ressources en interne, les études sont confiées à des prestataires extérieurs, comme le souligne monsieur DUNOYER de NOIRMONT. Enfin, le contexte amène parfois à multiplier les études. Ce sujet est souvent abordé en conseil municipal et au conseil communautaire, il est facile à critiquer mais des projets et des programmes importants doivent avancer et être sécurisés dès le début.

Monsieur DUNOYER de NOIRMONT rétorque que, dans ce cas, il estime que la commune possède un service des marchés, sous doté, ce que réfute monsieur ROBERT, affirmant que le service a une grande expertise, au regard de la taille de la ville.

Monsieur CHEVRIER adresse ses remerciements au service financier et ses compliments à Pascale KINDEL qui prend la suite de Philippe AUFFRAY et fait la déclaration suivante.

« J'entends le satisfecit de la majorité, satisfecit qui s'est largement exprimé à la dernière séance du CM à la présentation des orientations budgétaires (j'ai lu attentivement le PV de la séance), et qui, après tout, peut se comprendre, car c'est effectivement le 1^{er} budget, et pour la 1^{ère} fois depuis le début du mandat, sans endettement inquiétant, sans diminution programmée de la marge, sans annonce de majoration des taux de la fiscalité locale, et sans prélèvement excessif sur le fonds de roulement.

Mais qu'en est-il en vérité ?

Et cette question m'amène à une réflexion de fond sur la pertinence de nos analyses parfois superficielles ou incomplètes car, en effet, en regardant pour la 1^{ère} fois ce budget et seulement ce budget sans le remettre dans son contexte, j'aurais pu aussi partager cette satisfaction, et pourtant ce n'est pas le cas vous allez voir pourquoi.

Et cela me confirme dans l'idée qu'une photographie de budget ne peut réellement s'apprécier sans un historique ni sans une vision, de même qu'un compte d'exploitation ou un bilan d'une entreprise ne peut se comprendre sans un business plan, ni sans les mêmes documents des 2 exercices précédents.

La question qui se pose c'est :

Qu'est-ce qu'une bonne gestion des finances publiques et comment l'apprécier ?

On a chacun sa façon de voir, mais je vais très brièvement vous exposer ma vision de la bonne gestion, et donc ma grille de lecture.

Un Principe fondamental sous-tend cette lecture :

C'est que l'argent des contribuables est sacré.

Sacré, car fondé sur la confiance et trahir cette confiance c'est condamner le système qui préside à notre vie en collectivité

Ce principe de sacralité se traduit de la manière suivante, en pratique, pour les parties fonctionnement et investissement du budget d'une collectivité :

I / Pour la partie fonctionnement du budget la bonne gestion se caractérise par le fait de dégager le plus de marge possible

Mais il y a 2 manières pour y arriver : la bonne et la mauvaise

a/ La bonne, c'est faire des économies, et ce, sur ce qui est de la compétence de la collectivité, comme les charges à caractère général et les charges de personnel, poste le plus important, et en n'agissant que sur les effectifs, puisque les rémunérations sont fixées au niveau national.

Il faut donc veiller à ce que les effectifs soient dimensionnés au plus juste, mais, bien sûr, en fonction des missions confiées à la collectivité, et en tenant compte des DSP, ou de celles transmises à d'autres collectivités, comme les communautés de communes, par exemple.

C'est d'autant plus la voie à choisir de faire ces économies quand les dotations forfaitaires se réduisent comme peau de chagrin.

b/ La mauvaise manière en terme de gestion, de mon point de vue, mais malheureusement la plus facile, c'est, au lieu de faire des économies, d'augmenter les impôts locaux, tant que les administrés peuvent le supporter.

J'ajoute que, le fait de conserver les taux d'imposition d'une année sur l'autre, c'est déjà augmenter les impôts, du simple fait de la revalorisation annuelle automatique de l'assiette de l'impôt, c'est à dire des bases (valeurs locatives des biens immobiliers des administrés) par l'Etat.

Voilà pour la partie fonctionnement

II / Pour les investissements, la bonne gestion, de mon point de vue, c'est faire le maximum d'investissements parmi ceux promis aux électeurs pendant la campagne électorale, sans sur endetter la collectivité, ni épuiser le fonds de roulement, et cela dépend bien sûr de la capacité à dégager de la marge sur le fonctionnement, d'où l'importance de cette partie.

La boucle est bouclée.

J'ajoute simplement que si on réussit à faire ces investissements de la bonne manière, et qu'il reste encore des fonds non employés, on peut, soit les mettre en réserve, soit baisser les impôts.

Le choix qui est fait entre les 2 dépend de la vision et s'apprécie en fonction des objectifs qu'on s'est fixés en début de mandat.

Et réduire les impôts c'est possible : par exemple chez Mr Myard, maire de Maisons Laffitte, et chez d'autres comme à Mantes la Ville, ai-je besoin de le rappeler ?

Une fois posée cette grille de lecture, qu'en est-il pour Rambouillet, et ce depuis 2014, question pertinente à un an de la fin du mandat.

I/ Pour le fonctionnement, certes la marge a augmenté : 5 millions en 2019, contre 4,1 en 2014, soit +0,9 M. Dont acte.

Mais, est-ce dû plutôt aux économies réalisées ou à la pression fiscale ?

a/ Des économies ont été réalisées depuis 2014 sur les charges à caractère général autour de 500 000 euros. (9,6 M à 9,1 M soit -0,5 M)

Par contre, les charges de personnel, elles, elles ont augmenté de + 1,6M soit + 9%, (17,5 M à 19,1 M).

Je reste étonné, pour ne pas dire plus, que l'exécutif n'ait pas eu à cœur de revenir sur la vingtaine de recrutements opérés en pleine période électorale (52 constatés moins 32 assistantes maternelles soi-disant non comptabilisées préalablement dans les effectifs du personnel alors qu'elles étaient payées), et que, sur 23 départs à la retraite ces 2 dernières années, seulement 3 n'ont pas été remplacés.

Donc, je ne constate pas d'économies substantielles, bien au contraire, puisque, globalement, ces charges ont augmenté donc, au total, de plus d'1 million sur la période, et ce, malgré le transfert au conseil d'agglomération de la mission transport, qui coûtait 1,8 million à la commune.

b/ Par contre, les recettes fiscales, elles, sont passées de 20,4M en 2014 à 24,9 M en 2019, soit +4,5 M, soit +22%, et, ça, c'est une pression considérable. Alors que la Dotation forfaitaire dans le même temps est passée de 4,167M à 1,755M soit - 2,412M

A l'évidence, la hausse de la pression fiscale a dépassé largement la baisse de la dotation de plus de 2 millions sur la période, même si on prend en compte la hausse du FPIC d'environ 1 M.

Cela n'est pas non plus de la bonne gestion.

Certes, j'imagine que cette pression fiscale n'a pas été autant ressentie par les Rambolitains, car une partie est due au fait de l'arrivée de nouveaux habitants qui ont contribué à l'augmentation des recettes fiscales.

Je dois avouer que ceci a été possible grâce en partie à une politique d'urbanisme exemplaire, et il faut en remercier son instigateur, M. Piquet.

Mais, les Rambolitains de souche, si vous me passez cette expression, quant à eux, ont quand même subi une hausse de taux formidable, de l'ordre de 10% sur la période, et je ne suis pas sûr qu'ils l'accepteront de gaité de cœur, mais nous verrons bien.

Certes, l'excellent Philippe Auffray, DG des services, pour sauver la mise de l'exécutif, est allé chercher très habilement un ratio financier qu'il a mis en avant dans les orientations budgétaires, et qui tente de démontrer que les taux de fiscalité de Rambouillet sont plus bas que ceux de la strate (communes comparables à Rambouillet), mais, contrairement à la satisfaction que cela a provoqué chez M Robert, et dont il a témoigné au dernier CM, cela ne me convainc pas, car, si les taux sont toujours plus bas que la strate, même après les hausses récentes, c'est tout simplement parce que les bases, elles, sont très hautes, car, évidemment, les 2 sont liés.

C'est facile d'avoir des taux bas quand les bases sont élevées, mais ce n'est, en aucune manière, un sujet de satisfaction particulière.

Car que les communes aient des bases hautes ou basses, les dépenses courantes ou les investissements à réaliser dans ces communes sont partout du même ordre.

Donc, quand les bases sont basses les collectivités ont tendance à augmenter les taux et inversement.

En tout cas, ces dernières années à Rambouillet ce sont à la fois les bases et les taux qui ont augmenté, et pas qu'un peu.

Ceci m'amène à dire que ce qui est pertinent d'analyser en matière de pression fiscale c'est bien la totalité des recettes fiscales, et le législateur ne s'y est pas trompé dans sa configuration de la présentation M14 du budget puisque, dès la première page, il indique le ratio de pression fiscale par habitant de la commune par rapport à la strate, et on constate que ce ratio est de 946 pour Rambouillet contre 628 pour la strate, soit, excusez du peu, 50% au-dessus.

Et ça, c'est une gestion, pour le coup, détestable.

Et, pour Rambouillet, la pression fiscale est non seulement plus élevée que la strate, mais elle a aussi augmenté plus vite que la strate, et entre nous, heureusement pour le pays, car si toute la strate s'était comportée comme Rambouillet, ce n'est pas des milliers de gilets jaunes qu'on aurait eu dans les rues, mais sans doute beaucoup plus.

Cette attitude détestable, donc, je la condamne avec force, mais, malheureusement, elle est symptomatique d'une manière assez répandue de gérer les comptes publics, mais ce

n'est pas une excuse, sauf à de rares exceptions près : Elancourt où nous avons un élu, mais aussi Mantes la Ville, où chez Monsieur Carrez ou même à l'exemple de V. Péresse au Conseil Régional IDF)

Beaucoup trop de Maires se préoccupent peu des grands équilibres, et engagent des dépenses, puis se contentent de faire le total de ces dépenses, et comblent le trou, soit par la pression fiscale, ce qui est regrettable, soit par l'emprunt, ce qui est pire, soit en ponctionnant sur le fonds de roulement, soit par les 3, pour les plus inconscients.

Heureusement, il arrive pourtant un moment où la pression fiscale atteint ses limites, et c'est exactement ce que le Président de la République est en train de vivre.

Les maires, eux, ont, de ce point de vue, plus de marge de manœuvre car le volume de ponction locale est beaucoup moins important qu'au niveau national, et donc, ils peuvent penser que le réservoir fiscal est sans limite, sans fond.

Par ailleurs il n'y a pas de règle écrite sur le sujet, et je le regrette. C'est un des combats menés par le Front Libéré au plan national.

Je souhaite, en effet, que l'on fixe des ratios financiers à respecter, et que, en cas de dérapage, la collectivité soit contrainte de redresser le tir dans un délai raisonnable sous peine de passer sous tutelle.

Un exécutif local aujourd'hui peut augmenter la fiscalité sans limite tant que les électeurs ne disent pas stop et je considère que ce n'est pas normal.

Mais quand un Maire est assis sur une majorité électorale stable, il peut se croire tout permis, et on peut se demander si ce n'est pas le cas de Rambouillet.

Voilà pour la partie fonctionnement

II/ Que penser maintenant des investissements de Rambouillet ?

Le constat n'est pas réjouissant : La voirie reste dans un triste état, la circulation toujours aussi difficile, les gares, toujours difficile d'accès, et le centre-ville en déperdition, même si tout n'est pas de la responsabilité de la commune.

La place entre la Mairie et le château est bien triste avec son parking et son marché à ciel ouvert.

D'ailleurs le ratio de dépenses d'équipement par habitant indiqué dans la présentation M14 du budget est à hauteur de 656 pour Rambouillet, contre 863 pour la strate, soit 25% de moins.

Ceci m'amène à dire que les rambolitains payent plus d'impôts que les autres, mais qu'ils n'en voient pas la couleur.

Malgré tout, les Rambolitains disposent d'un Théâtre surdimensionné à 35 minutes de Paris qui coûte plus d'1 million en fonctionnement comme cela a été rappelé par un collègue de l'opposition au dernier CM.... Il faudra bien qu'ils s'en contentent.

Pour le financement de ces investissements insuffisants, et à mon avis mal choisi, et en l'absence de marge de fonctionnement suffisante, malgré la hausse de la fiscalité, la commune emprunte et elle emprunte cher, à 4,31% contre 2,5% pour le conseil d'agglomération, mais c'est, je vous le rappelle le prix à payer pour les emprunts toxiques.

Comme ces emprunts ne suffisent pas, et que l'exécutif ne veut pas dépasser un certain seuil de ratio de désendettement, ce que je peux comprendre, et bien, il puise sur le fonds de roulement, lequel est passé de 11 millions en 2014 à 2,5 millions en 2020 soit - 8,5 millions (voir page 50).

Voilà mon analyse très critique tant sur les investissements que sur le fonctionnement sur les finances de la ville.

Si je veux résumer la politique de l'exécutif, elle a consisté, sur la période du mandat, à s'engager dans des investissements culturels très lourds, trop lourds pour sa marge de fonctionnement, et pour éviter le surendettement, ou pour éviter d'avoir à mener une politique courageuse vis-à-vis des organisations professionnelles, n'a pas hésité à saigner la population, et à vider les caisses en puisant dans le fonds de roulement.

Pour ma part, j'ai voté pour le budget du conseil d'agglomération car la situation laissée par JF Poisson était saine, et aussi car j'ai eu le sentiment que l'exécutif de cet EPCI m'avait, en son temps, entendu, et ne s'était pas aventuré dans les dépenses faramineuses un moment envisagées.

J'ai aussi voté pour le budget du Conseil Régional car, au contraire de Rambouillet, un effort très important de 50 effectifs par an, sur 2ans, a été réalisé sur le personnel administratif, et que j'ai salué cet effort courageux.

Je vous dis cela pour que vous compreniez que ma critique n'a rien de partisane, mais qu'elle doit se comprendre comme émanant d'une personne qui s'est sérieusement penchée sur ces questions une bonne partie de sa vie.

Et, pour les mêmes raisons qui m'ont fait voter ces budgets, vous comprendrez qu'à la lumière de mon analyse, cela me soit impossible pour le budget primitif de la ville de Rambouillet.

Concernant les autres budgets, eau et assainissement, et très rapidement, je me limiterai à dire qu'un prix de l'eau qui avoisine les 6 euros, contre une moyenne nationale de 4 euros, soit 50% de plus, ce n'est pas acceptable, pour ne pas dire plus, et je n'ai toujours pas entendu d'explication convaincante sur cet écart scandaleux. Mieux que ça, on m'a fait comprendre que probablement ce prix allait encore augmenter.

Concernant les efforts d'investissements importants qui doivent être faits pour éviter les inondations, et moderniser les réseaux, je constate que, là aussi, l'exécutif va se servir sur la réserve du fonds de roulement pour les financer, à échéance 2022. Sans commentaire.

Donc, vous voyez que, malgré une apparente santé financière qui résulterait du seul examen des budgets de cette année, je ne peux que blâmer sévèrement l'exécutif sur sa gestion financière pendant ces 4 dernières années, par ailleurs en complet décalage avec ses promesses électorales. Dont acte aussi. »

Monsieur ROBERT constate au contraire qu'il n'y a aucun décalage avec les promesses électorales et pas de satisfécit. En revanche, la ville peut être fière d'avoir réalisé une étude approfondie dès son arrivée, d'avoir anticipé, dès 2015, la situation dégradée au travers des décisions prises par l'Etat en matière de dotations aux collectivités locales.

Sur le bienfondé de la politique budgétaire engagée, monsieur ROBERT conteste l'opinion de monsieur CHEVRIER et estime avoir bien réagi et géré la ville.

En effet, Monsieur AUFFRAY a conseillé, dès le début du mandat, d'établir une prospective financière sur 6 ans, voire au-delà du mandat, et prudente compte-tenu du contexte économique et financier (on oublie un peu vite les baisses de dotations, le FPIC d'un million d'euros...).

Les villes citées par monsieur CHEVRIER et qui ont baissé les impôts, devaient disposer de réserves suffisantes pour y faire face.

Aujourd'hui, l'association des maires de France craint l'avenir et craint qu'on leur demande encore des efforts, 30% des collectivités locales sont aujourd'hui en difficulté.

Alors, deux hypothèses :

- Soit les maires sont de mauvais gestionnaires,

- Soit on leur a trop demandé.

La ville de Versailles, qui a passé un contrat avec l'Etat craint de ne pouvoir atteindre l'objectif fixé. La question réelle est : que vont devenir les services publics de proximité au moment même où l'Etat se désengage des missions, cette question se pose tant au niveau national et qu'au niveau local.

Monsieur ROBERT se déclare fier de la gestion mise e, œuvre : tout le monde a fait des efforts, la situation est claire et permet de réaliser les investissements choisis.

Il rappelle sa satisfaction de disposer d'un équipement comme la Lanterne, avec ce rayonnement culturel.

Monsieur ROBERT quitte la salle du conseil pour le vote du compte administratif et donne la présidence de séance à monsieur BARBOTIN.

2019041113

Approbation du compte de gestion du Budget Principal, du compte administratif 2018 et affectation des résultats.

Monsieur BARBOTIN procède à la lecture du résultat du compte administratif du budget principal en tout point conforme au compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier Principal.

Le résultat de l'exercice est le suivant :

Fonctionnement

- recettes de l'exercice pour	39 681 900,75 €
- dépenses de l'exercice pour	35 720 531,97 €

Résultat de l'exercice	+ 3 961 368,78 €
Résultat de fonctionnement reporté 2017	+ 7 756 630,98 €

Résultat de clôture de fonctionnement à affecter	+ 11 717 999,76 €

Investissement

- recettes de l'exercice pour	10 578 198,84 €
- dépenses de l'exercice pour	- 9 930 258,99 €

Résultat d'investissement	+ 647 939,85 €
Déficit d'investissement reporté 2017	- 2 204 727,88 €

Résultat de clôture d'investissement	- 1 556 788,03 €

Solde global de clôture (hors R.A.R.)	+ 10 161 211,73 €
Solde des R.A.R. en section d'investissement 2018	- 5 686 455,17 €

Il rappelle qu'en application des instructions comptables publiques M 14, le résultat de clôture 2018 est affecté comme suit :

- L'inscription sur la section de fonctionnement, en « résultat de fonctionnement reporté » (compte R002) de la somme de **+ 4 474 756,56 €**.

- L'inscription sur la section d'investissement, en « excédents de fonctionnement capitalisés » compte (compte R 1068), de la somme de **+ 7 243 243,20 €**.

L'inscription sur la section d'investissement du « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (compte D 001), de la somme de **- 1 556 788,03 €**.

Vote de la délibération : à la majorité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. JUTIER, M. BLANCHELANDE, contre : M. LECLERCQ, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

2019041114

Approbation du compte de gestion du budget assainissement, du compte administratif 2018, et affectation des résultats.

Monsieur BARBOTIN procède à l'exposé des comptes administratifs et de gestion du budget assainissement qui présente les résultats suivants.

Fonctionnement

- recettes de l'exercice pour	1 309 255,15 €
- dépenses de l'exercice pour	- 719 104,12 €

Résultat de l'exercice	+ 590 151,03 €
Résultat de fonctionnement reporté 2017	+ 7 454 010,05 €

Résultat de clôture de fonctionnement à affecter	+ 8 044 161,08 €

Investissement

- recettes de l'exercice pour	1 629 887,95 €
- dépenses de l'exercice pour	- 1 562 813,14 €

Résultat d'investissement	+ 67 074,81 €
Excédent d'investissement reporté 2017	+ 1 909 824,65 €

Résultat de clôture d'investissement	+ 1 976 899,46 €
Solde global de clôture (hors R.A.R.)	+ 10 021 060,54 €
Solde des RAR en section d'investissement 2018	- 1 527 483,74€

Il rappelle qu'en application des instructions comptables publiques M 49, le résultat de clôture 2018 est affecté comme suit :

- L'inscription sur la section de fonctionnement, en « résultat de fonctionnement reporté » (compte R002) de la somme de **+ 8 044 161,08 €**.
- L'inscription sur la section d'investissement en « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (compte R001) de la somme de **+ 1 976 899,46 €**.

Vote de la délibération : à la majorité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. JUTIER, M. BLANCHELANDE, contre : M. LECLERCQ, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

2019041115

Approbation du compte de gestion du budget eau potable, du compte administratif 2018, et affectation des résultats.

Monsieur BARBOTIN procède à l'exposé des comptes administratifs et de gestion du budget eau potable qui présente les résultats suivants.

Fonctionnement

- recettes de l'exercice pour	1 351 236,17 €
- dépenses de l'exercice pour	- 814 181,58 €

Résultat de l'exercice	+ 537 054,59 €
Résultat de fonctionnement reporté 2017	+ 5 434 491,36 €

Résultat de clôture de fonctionnement à affecter	+ 5 971 545,95 €

Investissement

- recettes de l'exercice pour	373 802,18 €
- dépenses de l'exercice pour	- 929 720,55 €

Résultat d'investissement	- 555 918,37 €
Excédent d'investissement reporté 2017	+ 2 358 197,85 €

Résultat de clôture d'investissement	+ 1 802 279,48 €

Solde Global de Clôture (hors R.A.R.) + **7 773 825,43 €**

Solde des R.A.R. en section d'investissement 2018 - 377 572,11 €

- De procéder à l'affectation des résultats comme suit :

En application des instructions comptables publiques M 49, le résultat de clôture 2018 est affecté comme suit :

- L'inscription sur la section de fonctionnement, en « résultat de fonctionnement reporté » (compte R002) de la somme de + **5 971 545,95 €**.
- L'inscription sur la section d'investissement, en « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (compte R001) de la somme de + **1 802 279,48 €**.

Vote de la délibération : à la majorité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. JUTIER, M. BLANCHELANDE, contre : M. LECLERCQ, M. CHEVRIER, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

Après ces trois votes, monsieur le maire revient en séance.

2019041116

Vote du budget primitif pour l'exercice 2019 – budget principal.

Monsieur BARBOTIN propose de voter au niveau du chapitre le budget primitif pour l'exercice 2019 - Budget Principal - équilibré en dépenses et recettes :

- En SECTION DE FONCTIONNEMENT à :44 561 902,00 €
- En SECTION D'INVESTISSEMENT à :22 527 997,00 €

Vote de la délibération : à la majorité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. BLANCHELANDE, contre : M. LECLERCQ, M. JUTIER, M. CHEVRIER, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

2019041117

Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2019.

Sur proposition de monsieur le maire et de monsieur BARBOTIN, le conseil municipal adopte les taux d'imposition pour l'exercice 2019 :

- Taxe d'habitation	18,01 %
- Taxe sur le foncier bâti	24,11 %
- Taxe sur le foncier non bâti	115,96 %

Vote de la délibération : à la majorité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. BLANCHELANDE, contre : M. LECLERCQ, M. JUTIER, M. CHEVRIER, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

2019041118

Vote du budget primitif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019.

Monsieur BARBOTIN propose ensuite de voter le budget primitif pour l'exercice 2019 - Budget Annexe de l'Assainissement - équilibré en dépenses et recettes :

- En SECTION DE FONCTIONNEMENT à : 9 353 697,00 €
- En SECTION D'INVESTISSEMENT à : 13 471 379,00 €

Vote de la délibération : à la majorité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. BLANCHELANDE, contre : M. LECLERCQ, M. JUTIER, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

2019041119

Vote du budget primitif du service annexe de l'eau pour l'exercice 2019.

Il est ensuite proposé à l'adoption le Budget Annexe de l'Eau, équilibré en dépenses et recettes :

- En SECTION DE FONCTIONNEMENT à : 7 323 766,00 €
- En SECTION D'INVESTISSEMENT à : 9 091 925,00 €

Vote de la délibération : à la majorité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. BLANCHELANDE, contre : M. LECLERCQ, M. JUTIER, M. CHEVRIER, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

2019041120

Fixation de la surtaxe assainissement 2019.

Monsieur BARBOTIN rappelant qu'il convient de fixer la surtaxe d'assainissement applicable à l'exercice 2019, le conseil municipal fixe à 0.7222 € H.T. par m³ le montant de la surtaxe sur l'assainissement pour l'exercice 2019.

Vote de la délibération : à la majorité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. CHEVRIER, M. BLANCHELANDE, contre : M. LECLERCQ, M. JUTIER, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

2019041121

Fixation de la surtaxe eau potable 2019.

Enfin, monsieur BARBOTIN propose au vote la surtaxe eau potable applicable en 2019 pour le programme d'investissement 2019, et le conseil municipal fixe à 0.906 € H.T par m³ le montant de la surtaxe sur l'eau potable pour l'exercice 2019.

Vote de la délibération : à la majorité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. BLANCHELANDE, contre : M. LECLERCQ, M. JUTIER, M. CHEVRIER, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

2019041122

Attributions subventions et participation communale 2019.

Monsieur BARBOTIN et Madame CROZIER présentent les subventions qui seront attribuées aux associations en 2019, le détail étant donné dans la délibération soumise au vote et dans les documents préparatoires à la séance.

Monsieur CHEVRIER déplore qu'il n'y ait pas de réelle politique vis-à-vis des associations et que la municipalité procède à un « saupoudrage ».

Monsieur ROBERT dément ce jugement : monsieur CHEVRIER n'a certes pas la même vision politique que la majorité, mais il ne peut contester qu'un travail d'analyse est réalisé chaque année, ce qui peut facilement lui être expliqué.

Monsieur CHEVRIER préférerait que cette procédure lui soit expliquée par écrit, ce à quoi monsieur ROBERT répond que tout peut être expliqué à l'oral ou à l'écrit mais qu'à l'évidence, monsieur CHEVRIER ne voudra pas l'entendre, l'accepter.

Vote de la délibération : à la majorité des votants (abstention : M. JUTIER, M. BLANCHELANDE, contre : M. LECLERCQ, M. CHEVRIER, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

2019041123

Étalement du remboursement à la Direction Générale des Finances Publiques des taxes d'aménagement indûment perçues.

Monsieur BARBOTIN indique que la ville doit rembourser à la DGFIP des taxes d'aménagement indûment perçues et propose d'étalement les remboursements et d'en fixer les annuités :

NATURE	REFERENCES DES TITRES	MONTANT DES ANNUITES	DUREE D'ETALEMENT	ANNUITE DE REMBOURSEMENT
16871	2019 00000781 et 2018 0015612	209 886,35 €	3 ANS	69 962,12 €

Le conseil en est d'accord.

Vote de la délibération : à l'unanimité des votants (abstention : M. SCHMIDT, M. LECLERCQ, M. CHEVRIER, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

M. CHEVRIER quitte la séance après l'examen de cette délibération.

2019041124

Indemnité de conseil du Trésorier Principal.

Sur proposition de Monsieur BARBOTIN, le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de conseil à M. Gilles DREVET pour un montant de 5 217,80 € au titre de l'exercice clos 2018.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

URBANISME : rapporteur monsieur PIQUET

2019041125

Transfert de deux parcelles du SIRR à la Ville, rue de Clairefontaine.

Monsieur PIQUET expose que les parcelles BI-50 d'une superficie de 11937m² environ et AB-317 d'une superficie de 4006 m² environ, rue de Clairefontaine, dont les équipements ont été acquis par la ville en 2004, auraient dû être transférées à la ville. Il est donc nécessaire de régulariser ce dossier par le transfert des emprises foncières.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

Madame LE NAGARD et monsieur GOURLAN quittent la séance après l'examen de cette délibération.

2019041126

Définition des conditions générales d'utilisation du téléservice de l'urbanisme.

Monsieur PIQUET indique qu'au 1^{er} janvier 2022, l'Etat impose à l'ensemble des communes la mise en place d'une instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire notamment) totalement dématérialisée.

C'est pourquoi, la mairie engage, dès cette année, une première étape avec l'ouverture d'un téléservice avec un espace administratif dédié pour le dépôt des autorisations d'urbanisme (saisine par voie électronique).

Le dépôt du dossier ne peut toutefois pas fonctionner sans acceptation des conditions d'utilisation par le demandeur, qui précisent les conditions dans lesquelles les demandes sont sécurisées, traitées et conservées par le prestataire et le service de l'urbanisme.

Monsieur PIQUET observe que l'ouverture à cette dématérialisation sera progressive en 2019, pour permettre l'adaptation du service aux nouveaux enjeux. Elle aura l'avantage de simplifier la gestion des dossiers. Cependant il s'agit d'une option ouverte aux pétitionnaires, et il sera toujours possible de déposer des demandes voie papier.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

Retour M. GOURLAN

MARCHÉS PUBLICS : rapporteur monsieur PIQUET

2019041127

Signature de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la réservation de berceaux dans des structures d'accueil de la petite enfance.

La commune a procédé à une mise en concurrence, pour la réservation de 26 berceaux dans une structure d'accueil de la petite enfance, pour une durée de quatre ans.

Lors de sa séance du 2 avril 2019, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable pour retenir l'offre de la SARL MES PREMIERS PAS / LULU PISTACHE pour une quantité minimum de 26 berceaux.

Vote de la délibération : à l'unanimité des votants (abstention : M. BLANCHELANDE).

2019041128

Signature de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'achat de fournitures diverses pour les espaces verts – arbustes, rosiers, plantes grimpantes et sarmenteuses, plantes dites de bruyère, fruitiers, conifères de collection et de taille < 3 m.

La commune a procédé à une mise en concurrence, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, accord-cadre à bons de commande avec maximum et un seul opérateur économique, pour l'achat de fournitures diverses pour les espaces verts – arbustes, rosiers, plantes grimpantes et sarmenteuses, plantes dites de bruyère, fruitiers, conifères de collection et de taille < 3 m, pour une durée de dix mois renouvelables trois fois un an.

Lors de sa séance du 26 mars 2019, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre du candidat :

- SARL VAL DE LOIRE PRODUCTIONS pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT.

Monsieur PIQUET ajoute que cet appel d'offres a dû être relancé, il avait été présenté lors d'un précédent conseil municipal.

Monsieur DUNOYER de NOIRMONT rappelle son intervention sur les différences entre les MAPA et les accords-cadres lors du conseil municipal du 7 février dernier.

Il souhaite faire la déclaration suivante :

« Lors du conseil municipal du 7 février dernier, à propos d'un marché de fournitures de plantes et d'arbustes passé selon les « marchés à procédure adaptée » avec accords-cadres et bons de commandes, j'ai attiré l'attention du conseil municipal sur les différences entre les marchés passés par appels d'offres avec mise en concurrence et négociation prévus par les articles 25 et 27 du CMP et ceux passés sous la forme de marchés à procédure adaptée avec accords-cadres suivis de bons de commandes, selon les articles 78 à 80 du CMP, ainsi que mes critiques relatives à une mise en œuvre de cette dernière procédure, sans véritable justification d'une incertitude quant à la manifestation du besoin, en quantité comme en qualité pendant la durée d'exécution du marché.

Cet exposé avait pour but essentiel de rappeler que les marchés passés sous le régime de la procédure adaptée, mais avec mise en concurrence et négociation, conformément aux articles 25 et 27 du CMP sont de bien meilleurs garants du bon emploi des deniers publics que les marchés adaptés à accords-cadres et bons de commande, prévus par les articles 78 à 80.

J'observe que je n'ai pas été contredit sur la forme ni sur le fond de mon exposé.

J'observe que le marché de fourniture diverses pour les espaces verts passé par accords-cadres et bons de commandes présenté aujourd'hui a été lancé antérieurement à la date de cet exposé.

Après avoir longuement exposé les différences, les avantages et les inconvénients qui existent entre les deux formes de marchés, qui répondent à des besoins différents, et dont les coûts pour la commune sont différents, je considère que ma mise en garde a été comprise de tous ceux qui participent à la dépense publique par la voie des marchés publics.

En conséquence, à partir de ce jour, s'il advenait qu'un marché était présenté au conseil municipal, selon la forme de marché à procédure adaptée avec accords-cadres et bons de commande, sans qu'il y ait une véritable justification d'une quelconque incertitude du

besoin sur la durée du marché, en quantité comme en qualité, nous demanderions au Tribunal Administratif de dire le droit. »

Monsieur PIQUET réfute totalement les arguments de monsieur DUNOYER de NOIRMONT.

En effet, le marché est identifié quantitativement et qualitativement, et la procédure est parfaitement légale : il a d'ailleurs réexaminé la nouvelle version du code des marchés publics, avec le responsable du service pour le confirmer.

Il s'interroge sur la version qu'utilise monsieur DUNOYER de NOIRMONT, qui doit être ancienne.

Ce dernier précise qu'il ne conteste pas la légalité, mais l'opportunité du choix mis en avant.

Monsieur PIQUET confirme que ce choix est judicieux et qu'il permet d'être approvisionné de manière régulière et satisfaisante.

Vote de la délibération : à l'unanimité des votants (abstention : M. LECLERCQ, M. BLANCHELANDE, M. DUNOYER DE NOIRMONT).

2019041129

Signature du marché relatif au balayage mécanique des voies communales et des espaces publics de la ville de Rambouillet.

La ville a procédé à une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert, pour le balayage mécanique des voies communales et des espaces publics de la ville de Rambouillet, pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an.

Lors de sa séance du 26 mars 2019, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre du candidat :

- SEPUR pour un montant de 99 689,20 € H.T. annuel pour la prestation de balayage et 88 € H.T. la tonne de déchets traités.

Vote de la délibération : à l'unanimité des votants (abstention : M. BLANCHELANDE).

2019041130

Signature des accords-cadres à bons de commande relatifs à la reprise technique des concessions et la construction d'ossuaire - 2 lots.

La ville a procédé à une mise en concurrence sous la forme d'un marché à procédure adaptée (accords-cadres à bons de commande avec un seul opérateur et un montant maximum), pour la reprise technique des concessions et la construction d'ossuaire (2 lots), pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an.

Lors de sa séance du 26 mars 2019, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable pour retenir l'offre des candidats :

- Lot 1 – reprise technique des concessions abandonnées aux cimetières du Centre et des Eveuses à Rambouillet : SAS PRESTATIONS FUNERAIRES ET MARBRERIE pour un montant maximum annuel de 70 000 € H.T. ;
- Lot 2 – construction d'ossuaire : OGF pour un montant maximum annuel de 15 000 € H.T.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

2019041131

Signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux.

La ville a conclu en janvier 2019 un accord-cadre pour le nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux avec la société EURO DEFENSE SERVICE LABRENNE PROPLETE.

Depuis, il a été procédé à une modification de la description des prestations pour la MJC et le pôle culturel. Enfin, le nom de la bibliothèque « Sarrigue » a été remplacé par « l'Usine à Jeux ».

Le conseil accepte l'avenant qui régularise ces modifications sans aucune incidence financière.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE : rapporteur Mme MOUFFLET

2019041132

Pôle culturel La Lanterne - Festival Le Portugal - Demande de remboursement des frais des transports des intervenants à la table ronde.

Madame MOUFFLET rappelle la tenue du festival sur le thème du Portugal de septembre 2018 à août 2019, intitulé « Le Portugal à Rambouillet ».

Une table ronde a été organisée le 9 février dernier, pour laquelle des intervenants, dont Monsieur Victor PEREIRA, maître de conférence en histoire intervenant gracieusement, ont engagé des frais de déplacement.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le remboursement des frais de transport (101 euros) à monsieur PEREIRA.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

2019041133

Pôle culturel La Lanterne - Festival International du Film Très Court - Tarification.

Madame MOUFFLET et monsieur ROBERT indiquent que La Lanterne souhaite participer en 2019 à l'événement annuel international : « International Film Festival - Les très courts métrages »,

Ce festival est un événement sans frontières, permettant des projections, durant 10 jours et en simultané dans près de cent villes en France et dans 30 autres pays. Un très court métrage n'excède pas 4 minutes. Tous les genres sont présents (Fiction, animation, micro-documentaire, clip, blog vidéo...).

La participation de la ville à cette manifestation se traduira par une soirée de présentation du meilleur des courts-métrages. Et le jeudi 13 juin à 20h30.

Au cours de cette soirée, le public sera amené à élire les trois meilleurs films, ces trois meilleurs films concourants, par la suite, pour le prix du public attribué par tous les spectateurs des pays participants.

Le conseil municipal adopte la tarification suivante pour cette soirée :

- Plein : 10€
- Réduit : 7€ - (Etudiants, demandeurs d'emploi, - 26 ans)

Vote de la délibération : à l'unanimité.

2019041134

Musée Rambolitrain - Convention de partenariat avec la Bergerie nationale et le restaurant « Le Napoléon ».

Madame MOUFFLET rappelle la stratégie de partenariat pour toucher de nouveaux publics, organisé par les équipements culturels.

Le musée Rambolitrain a engagé, depuis plusieurs années, cette démarche auprès d'établissements touristiques et des commerces de proximité de la ville.

Ces partenariats se traduisent par un échange de visibilité et une offre commerciale en direction des publics respectifs.

Ainsi, le musée Rambolitrain, la Bergerie Nationale et le restaurant « Le Napoléon » souhaitent mettre en place une offre promotionnelle pendant les vacances de printemps de la zone C, soit du samedi 20 avril au dimanche 5 mai 2019. Cette offre permettra aux publics et aux clients des 3 partenaires de bénéficier d'un euro de réduction dans chacun des sites (sur le tarif d'entrée ou sur la facture de restaurant).

INTERVENTIONS ET VOTES :

Monsieur LECLERCQ estime qu'il s'agit d'une bonne idée pour dynamiser le commerce mais s'étonne que cela ne concerne qu'un seul commerçant et demande que cela soit ouvert à tous.

Madame YOUSSEF précise que le Napoléon propose des produits de la Bergerie Nationale, ce qui explique ce partenariat.

Vote de la délibération : à la majorité des votants (abstention : M. BLANCHELANDE).

POLE FAMILLE

2019041135

Secteur scolaire – Critères d'affectation pour les dérogations scolaires.

Madame MATILLON indique que chaque année des familles sollicitent des dérogations scolaires auprès de la commune. Deux cas de figure existent :

- La dérogation pour les familles résidant à Rambouillet : elle concerne des familles qui souhaitent que leurs enfants soient scolarisés dans des écoles de la ville, qui ne sont pas celles de leur secteur d'habitation,
- La dérogation pour les familles résidant hors Rambouillet : elle concerne des familles ne résidant pas dans la commune qui souhaitent que leurs enfants soient accueillis dans une école rambolitaine.

Les familles concernées établissent leurs demandes de dérogation via un formulaire spécifique, elles y précisent leur situation et leur argumentaire.

Des critères existent afin de statuer équitablement pour chaque demande :

Dérogations sur le territoire communal :

1. Critère d'acceptation obligatoire :
 - L'orientation obligatoire vers une classe spécialisée.
2. Critères d'acceptation automatiques :

- Non séparation des fratries : rapprochement dans un même établissement ou dans l'un du même secteur,
- Mode de garde de l'enfant à scolariser avec production de justificatifs,
- Poursuite du cycle de scolarité.

Dérogations pour les familles résidant hors Rambouillet :

1. Critère d'acceptation obligatoire :
 - L'orientation obligatoire vers une classe spécialisée.
2. Critères d'acceptation légaux :
 - La commune de résidence n'a pas la capacité d'accueil dans ses écoles publiques (attestations de la mairie),
 - Les parents travaillent tous les deux et n'y a pas de service de garde et de restauration scolaire dans la commune de domicile (attestation de la mairie),
 - Non séparation des fratries : rapprochement dans un même établissement ou dans l'un du même secteur,
 - Raisons médicales,
 - Acceptation par la commune de résidence du paiement des frais d'écolage établis par délibération 18011811DCM en date du 18 janvier 2018.

Tous les dossiers sont étudiés par la commission de dérogation qui se réunit la dernière quinzaine de mai.

Madame MATILLON précise que la commission peut étudier, au-delà de ces critères, des situations exceptionnelles, non prévues et donner un accord, au vu des éléments présentés.

Le conseil, appelé à statuer sur ces critères, les adopte à l'unanimité.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

2019041136

Secteur animation jeunesse - Fixation des tarifs des activités de l'été 2019 concernant les structures du Département Education Jeunesse.

Madame POULAIN demande au conseil de déterminer les tarifs des activités organisées par le Département Education Jeunesse et proposées aux enfants d'âge maternels, élémentaires et adolescents, pour cet été.

Les séjours de juillet et août sont organisés dans les mêmes centres que l'an dernier, sauf pour le séjour de Morzine : les adolescents seront dans une structure différente (centre de vacances « les chevreuils »), les jeunes élémentaires (chalet Les Embrunes) ; par contre, les dates étant identiques, ils voyageront dans le même car, afin d'optimiser les coûts.

Quatre nouveaux stages ont été créés (les autres stages étant les même que l'année précédente) :

Pour la Prairie :

Du champ à la table (4 jours) : en partenariat avec l'association Acti

- Sensibiliser aux bonnes pratiques alimentaires
- Développer la connaissance des filières des produits agricoles
- Découvrir les produits de saison
- Promouvoir les produits locaux

Les petits explorateurs du monde vivant (5 jours) : à la Ferme du Manet

- Découverte de milieux naturels

- Se familiariser avec le monde du vivant afin de le respecter et de le protéger
- Manipuler, construire

Pour le Château d'Eau :

Multi activités (5 jours)

- Bowling, Jungle laser et jeux collectifs à Rambouillet
- Piscine de Chartres
- Urban Jump à Maurepas
- Accompagner les enfants à partager entre eux et amener les enfants à se dépasser

Mini Camp à la Bergerie Nationale (5 jours) : hébergement en dur

Les tarifs des séjours élémentaires et mini camps ont été adaptés selon la nouvelle répartition des quotients (8 quotients et un tarif « extérieur ») et augmentés selon un taux directeur de 1% (tarifs arrondis).

Les tarifs des stages sont uniques et en supplément des journées de centre de loisirs et/ou atelier de quartier.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

POLE CONVIVIALITE

2019041137

Sports : départ de la 21ème étape du Tour de France signature d'une convention avec Amaury Sport Organisation (A.S.O).

Monsieur BARBOTIN annonce que Rambouillet accueillera le départ de la dernière étape du Tour de France le dimanche 28 juillet.

Une convention a été rédigée afin de définir précisément les conditions dans lesquelles se réalisera cet accueil, les conditions dans lesquelles la ville se voit concéder par l'organisateur de l'épreuve, Amaury Sport Organisation (A.S.O), l'utilisation de droits promotionnels et publicitaires en relation avec sa qualité de collectivité hôte du Tour de France ainsi que les obligations mises à la charge de chacune des Parties.

Monsieur BARBOTIN remercie le Conseil Départemental qui a pris en charge les frais d'inscription et souligne tout l'intérêt de cette opération, le Tour de France étant un moment international et planétaire qui mettra à l'honneur la ville de Rambouillet, son château et son environnement.

Monsieur ROBERT souligne la teneur de l'article 5 qui préconise que :

« La collectivité hôte, étant associée au Département des Yvelines qui règle à A.S.O. la participation financière, les prestations décrites dans le présent contrat sont effectuées sans autre contrepartie financière supplémentaire de la collectivité hôte ».

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à la signer.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

□□□

COMMUNICATIONS DU MAIRE

→ Nomination de deux conseillers de quartier

Monsieur ROBERT informe de la nomination de deux conseillers municipaux de quartier :

- Mme Françoise RIGLET pour le quartier n°4 ;
- Mme Hajara BA pour le quartier n°3, présente dans le public.

→ Désignation d'un AMO dans le cadre « d'Action Cœur de Ville »

Monsieur ROBERT rappelle que la ville est bénéficiaire du programme « Action Cœur de Ville ». Ce dispositif devrait permettre, grâce, notamment à un soutien financier, d'initier des opérations en faveur de la revitalisation du centre-ville, en cohérence avec la politique du territoire de la Communauté d'Agglomération, conformément à la convention cadre signée au mois d'octobre 2018.

La ville a souhaité se faire accompagner par un cabinet conseil avec une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de ce programme « Action Cœur de Ville ». Le bureau d'études accompagnera la ville pour définir et animer la concertation auprès des acteurs locaux : partenaires institutionnels, commerçant, etc.

Cinq candidats ont répondu à un appel d'offres.

La ville a retenu et auditionné quatre candidats et à l'issue, le choix s'est porté sur le groupement composé de l'agence « Atelier 15 ».

(Mandataire – pilote du groupement Alain Costes) et des cabinets Pivadis et Habitat ACT.

Ce groupement couvre l'ensemble des champs de compétences requis pour cette étude :

- *Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;*

L'Atelier 15 bénéficie d'une solide expérience en programmes de logements, de la programmation à la réalisation.

- *Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré :*

L'équipe bénéficie de compétences avérées en étude de potentiel commercial, analyse touristique et valorisation de centralités urbaines, et montage de projets à dominante touristique.

- *Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;*

Les problématiques de transition énergétique, de recours au numérique, sont très présentes dans leur analyse.

- *Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;*

L'Atelier 15 bénéficie d'une solide expérience en matière d'analyse de contexte, d'inscription patrimoniale, d'intervention en secteur protégé...

- *Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.*

La problématique de l'accès aux services est relevée par l'Atelier 15 comme une question urbaine qui invite à s'intéresser au maillage du territoire en s'appuyant sur une analyse des besoins des habitants.

L'Atelier 15 affiche comme interlocuteurs privilégiés, des professionnels aguerris de plus de six ans d'expérience. Leur approche sociologique, humaine et innovante pour ce type de projet a constitué un atout pour leur sélection.

Leurs références de travail et d'études sont adaptées au contexte de notre commune et à une approche très fine et pointue des différents espaces et thématiques à traiter.

Leur planning s'inscrit pleinement dans les délais impartis par la convention cadre « Action Cœur de ville » et présente une durée de 9 mois selon le déroulé suivant :

- Quatre mois d'étude et diagnostic ;
- Trois mois de définition du projet et de la stratégie ;
- Deux mois de définition de la gouvernance et de la mise en œuvre opérationnelle.

Le montant de la mission s'élève à 41 375 € H.T. La mission est en cours de notification. Son financement sera supporté à 50% par la Banque des Territoires dans le programme « Action Cœur de ville ».

La mission de l'Atelier 15 sera lancée dans les prochaines semaines.

Toutefois, sans attendre les travaux de l'Atelier 15, la ville a lancé une première fiche action pour la rénovation et la modernisation de la sonorisation du centre-ville.

Ce dossier, sur lequel la ville réfléchissait depuis plusieurs années, entrait dans le champ des opérations matures susceptibles de recevoir un financement de l'Etat dans le cadre d'Action Cœur de Ville, dès la fin 2018.

Le dossier a été accepté et cette action est financée à hauteur de 80 % : la sonorisation sera inaugurée demain.

➔ **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Rambouillet - Gazeran existe depuis 2005, date laquelle a été signé le Contrat Local de Sécurité.

Le cadre légal :

Comme l'a indiqué le Préfet Philippe de LAGUNE, Secrétaire Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance en 2009, « la prévention c'est la responsabilisation ».

Responsabilisation de tous au plus près du terrain : services de l'Etat, acteurs associatifs et collectivités territoriales.

Dans cet esprit le législateur a placé le Maire au centre du dispositif et l'a doté d'un ensemble d'outils qu'il doit conjuguer pour constituer au niveau local une politique globale de tranquillité publique et de prévention.

Ainsi l'article 1^{er} de la loi fondatrice du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance pose le principe du rôle central du Maire : « le Maire anime sur le territoire de la commune, la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre » (*Article L132-4 du Code de la Sécurité Intérieure*).

Pour pouvoir exercer le rôle que lui attribue la loi de 2007, le Maire doit être informé.

- Sur la délinquance : par les responsables locaux de Police et de Gendarmerie et à sa demande par le Procureur de la République.
- Sur l'absentéisme scolaire : l'article L 121-1 du Code de l'Education précise que les établissements scolaires d'enseignement « concourent à l'éducation, à la responsabilité civique et participent à la prévention de la délinquance ».

Le CLSPD est l'un des outils mis à la disposition du Maire par la loi du 5 mars 2007 pour lui permettre de mettre en place une politique globale de tranquillité publique.

Il est articulé autour de groupes de travail thématiques :

- **Club inter transporteurs :**
(Police nationale et municipale, Gendarmerie, SAVAC, TRANSDEV, SNCF, Elus) ;
- **Club inter bailleurs :**
(Police nationale et municipale, bailleurs sociaux : SEMIR/OPIEVOY/SOGEMAC/ DOMNIS, TADSY, Elus) ;
- **Club inter syndicats de copropriété :**
(Police nationale et municipale, syndicats : GENIEZ/CITYA/REMARDE/AC GEST, Elus) ;
- **Groupe de veille éducative et sociale :**
(TADSY, CCAS, Prévention Jeune municipale Emergence, DEJ, PJJ, IEN, Elus) ;
- **Groupe de suivi des sans domicile fixe :**
(Police nationale et municipale, CCAS, TADSY, Elus, Tranquillité Publique).

Les groupes de travail se réunissent toutes les 6 à 8 semaines environ.
Un fonctionnaire territorial assure la coordination du CLSPD.

Les actions menées dans le cadre du CLSPD sont :

- Des actions de prévention ;
- Des actions de contrôle ;
- Le traitement de situations individuelles.

Les objectifs du CLSPD sont :

- Le partage d'information en toute confidentialité.
- Un travail en partenariat pour une meilleure efficacité sur le terrain.
- La mise en œuvre d'actions concrètes.

Le bilan 2017/2018 :

Le Bilan Rambouillet/Gazeran (chiffres police nationale) :

Concernant l'évolution de la délinquance générale, celle-ci est stable sur la commune de Rambouillet comme sur celle de Gazeran, cela reste une priorité du CLSPD.

En ce qui concerne la délinquance de proximité (*cambriolages, vols avec violence, vols à la roulotte et vols d'accessoires, vols à la tire, dégradations, vols à main armée, vols d'automobiles, vols de deux roues motorisés, incendie volontaire, stupéfiants*), l'indicateur de pilotage des services (IPS) de la police nationale fait état d'une légère hausse des faits de délinquance sur les deux communes, liée à une délinquance venant de toute la région parisienne donc en grande partie extérieure au territoire.

La commune de Rambouillet :

La lutte contre les cambriolages est l'une des priorités depuis 2013.

Pour lutter contre ce type de délinquance, une organisation districale et départementale, allant bien au-delà de la frontière des communes, est nécessaire. Sur le territoire communal, le travail de la Police Municipale a été totalement intégré à celui de la Police Nationale.

La lutte contre les vols avec effraction reste toujours une priorité pour 2019.

L'un des objectifs majeurs de 2019 est de continuer à mobiliser les citoyens pour qu'ils appellent le 17 lorsqu'ils constatent un comportement anormal.

Concernant les Opérations Tranquillité Absence (OTA), les demandes sont quasi constantes (336 en 2017 et 348 en 2018).

En 2017, 173 fiches d'inscription se sont faites via Internet, en 2018.

La sécurité routière :

La lutte contre l'insécurité routière est axée depuis 2013 sur la prévention auprès des usagers vulnérables que sont les piétons/cyclistes.

Des actions en partenariat avec la police nationale, la police municipale, la direction départementale du territoire (DDT), le département éducation jeunesse (DEJ) et l'éducation nationale (EN) se sont déroulées tout au long de l'année.

Les accidents corporels entre véhicules légers et vélos représentent 3 accidents, et les accidents véhicule légers et piétons sont au nombre de 8 accidents.

La police municipale dispose de radars pédagogiques et de jumelles.

Axe 1 :

L'accompagnement des jeunes 10-25 ans :

- Le travail d'intérêt général (TIG) :

Accueil d'un jeune pour des travaux d'intérêts généraux (TIG) pour 225 heures au sein des services techniques. Un jeune mineur en TIG pour 90 heures.

- Le rappel à l'ordre :

Le rappel à l'ordre délivré de manière très solennelle par le Maire-adjoint en charge de la sécurité en présence du commandant de police et du chef de la police municipale.

Les mineurs sont reçus en présence de leurs parents. Nous avons constaté aucun rappel à l'ordre en 2017. En revanche, nous avons constaté 8 rappels à l'ordre en 2018.

- La veille éducative et sociale :

Créée en 2012, c'est une instance multi-partenariale pilotée par la mairie, traitant des situations d'enfants de 3 à 17 ans de Rambouillet sur indication de l'éducation nationale, du département éducation jeunesse ou de partenaires extérieurs.

Les situations sont évoquées avec accord de la famille pour trouver le meilleur accompagnement en fonction des problématiques identifiées. Un point régulier est réalisé en commission.

Plus de 100 situations ont été étudiées pour des difficultés d'ordre familiales, éducatives, sociales, et de santé physique et psychique.

- La prévention des jeunes :

En 2017 : 76 personnes accompagnées dont 31 hommes et 45 femmes, 34 mineurs.

En 2018 : 90 personnes accompagnées dont 53 jeunes (39 mineurs 38 garçons et 15 filles).

Depuis février 2018 la convention avec l'association IFEP est rompue et les deux éducateurs sont recrutés par la mairie au pôle tranquillité Publique.

- Les Mesures de responsabilisation :

Une mesure mise en place entre le Département Education Jeunesse et le collège du Racinay pour donner suite à des exclusions.

Axe 2

Le groupe de travail sur les violences intrafamiliales se réunit régulièrement et travaille à la mise en œuvre d'un colloque qui se déroulera le 4 juin 2019.

La thématique abordée est l'impact sur le développement de l'enfant, de l'adolescent, et de l'adulte victimes de violences intrafamiliales.

Axe 3

La Vidéoprotection :

Fin 2013 : quatre quartiers sont équipés représentant 14 caméras : rue du Muguet, quartier de Groussay, quartier de la Gare, la Place Félix Faure.

En 2014 : installations de quatre nouvelles caméras dans le quartier Moutier et rue des écoles. En mars 2015 : installation de deux nouvelles caméras au Pont Hardy.

La ville compte à ce jour 24 caméras reliées au CSU communal situé dans les locaux de la police municipale (quartier de la Louvière), avec un report d'images au commissariat de police de Rambouillet.

La commune de Rambouillet a mis en place début 2014 un groupe de travail dont l'objectif est de réaliser un schéma directeur de vidéoprotection sur une période de 4-5 ans, qui démontrera l'existence d'une cohérence en termes de territoire pour l'implantation des nouvelles caméras.

Le schéma directeur sera défini à partir des critères suivants :

- Projets urbanistiques à venir,
- Chiffres de la délinquance,
- Maillage avec les caméras existantes,
- Développement du réseau de fibre optique « propriétaire » pour y connecter les nouvelles caméras (qualité d'image très nettement supérieure par rapport au réseau hertzien).

Bilan : 4 nouvelles caméras implantées en 2019

Axe 4 : focus sur les quartiers :

La ville de Rambouillet a choisi d'ajouter un 4^{ème} axe de travail spécifique sur les quartiers pour coordonner les actions engagées par les acteurs locaux (*bailleurs sociaux, éducation nationale, services sociaux, services municipaux*).

Les objectifs sont :

- De rompre l'isolement et de créer du lien entre les habitants,
- De susciter l'intérêt des familles pour les actions culturelles, la lecture,
- De faire passer des messages de prévention (*parentalité, incivilités...*) par le vecteur culturel,
- D'accompagner les enseignants des écoles maternelles et élémentaires.

Le travail engagé est à la croisée de plusieurs politiques (sociale, logement, urbanisme, cadre de vie, enfance/jeunesse, scolaire...). Il va donc au-delà de la prévention de la délinquance pour s'inscrire plus largement dans le cadre de la « politique de la ville ».

Le pavoisement des écoles, ainsi que la création d'un « Passeport citoyen » en partenariat avec l'Education Nationale est en cours de réalisation.

Axe 5

La prévention de la radicalisation :

Des actions de sensibilisation des acteurs au contact du public tel que les responsables de l'accueil des enfants et des jeunes du Département Education Jeunesse, des personnels de la SEMIR a été réalisé.

Une sensibilisation des Elus municipaux a aussi été réalisée en partenariat avec le directeur départemental de DRT.

Axe 6

Le Passeport du civisme est un outil élaboré en partenariat avec l'éducation nationale à destination des enfants de CM1/CM2. L'objectif de ce support est la participation active des enfants à des actions et démarches citoyennes visant à développer leur esprit.

Le Passeport a été lancé sur la ville de Rambouillet en septembre 2018 sur deux écoles du quartier de la Louvière : les écoles primaires de la Prairie et de la Louvière.

Notre passeport est composé de 7 piliers ou chapitres abordant diverses thématiques comme le devoir de mémoire, le respect de soi et des autres, les institutions françaises et européennes, la protection de l'environnement ou bien l'utilisation des nouvelles technologies.

A ce jour, les enfants ont participé que ce soit de façon individuelle 45 enfants (*sur temps hors scolaire*) ou en groupe 248 enfants (*sur temps scolaire*) à de nombreuses actions.

Les perspectives 2019 :

Le gouvernement a défini le 27 mai 2013 une stratégie nationale pour la période allant de 2013 à 2017.

Elle se décline en trois orientations prioritaires :

- Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance,
- Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes, notamment à travers un colloque sur la thématique de l'enfant et des impacts sur son développement.
- Actions pour améliorer la tranquillité publique.

Dans la continuité du plan départemental réalisé en janvier 2014 et suivant les instructions de l'Etat, la commune de Rambouillet a décliné les orientations nationales en un **PLAN LOCAL D' ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**.

Il s'agit d'identifier les programmes d'actions nationaux à mettre en œuvre de façon prioritaire ainsi que les modalités d'actions correspondantes au niveau local.

Pour ce faire, le plan local d'actions (*dénomination employée dans la stratégie nationale 2013-2017*) comprend :

- Un diagnostic partagé de la délinquance sur la commune de Rambouillet,
- L'énoncé des orientations prioritaires structurées autour des trois axes de la stratégie nationale.

Il s'agit d'un document contractuel qui remplacera le contrat local de sécurité signé en 2005. Le plan local est finalisé et sera signé prochainement.

- Poursuite des actions et des groupes de travail,
- Poursuite du déploiement de la vidéoprotection avec nouvelles caméras
- Mise en place d'un deuxième colloque sur les violences intrafamiliales axé cette fois sur la thématique de l'enfant et de l'impact sur son développement le 4 juin 2019
- Prise de service en horaires décalées de la Police Municipale le samedi jusqu'à 19h30 pour venir en appui de la Police Nationale.
- Poursuite de l'expérimentation du travail en nocturne les vendredis et samedis.
- Déploiement des ASVP vers de nouvelles missions (police de l'environnement).
- Poursuite du travail sur la prévention de la radicalisation
- Extension du passeport citoyen sur une école supplémentaire.
- Prévention sécurité routière « vue et être vu » en trois phases.

En conclusion :

Après de nombreuses années d'expérience, l'utilité d'un outil comme le CLSPD n'est plus à démontrer. Le travail partenarial local très fort permet ainsi une bonne circulation des informations et donc une meilleure efficacité de terrain.

Si nous observons une baisse de la délinquance sur les communes de Rambouillet et celle de Gazeran, nous pouvons penser que le travail de prévention réalisé en profondeur et souvent dans la plus grande discrétion, depuis de nombreuses années, en est un facteur important.

Au-delà des actions concrètes qui peuvent être réalisées sur la commune, il s'agit en effet d'un travail de longue haleine, basé sur la mise en place d'un réseau local et sur la capacité des partenaires à « travailler ensemble ».

Monsieur DUNOYER de NOIRMONT renouvelle sa demande d'installation de caméras sur le secteur de la Clairière :

- 1 à l'entrée de Rambouillet (en direction de Vieille Eglise),
- 1 au rond-point de Grenonvilliers, point d'entrée et de sortie.

et rappelle à monsieur ROBERT l'accord que lui avait donné son prédécesseur.

Monsieur ROBERT rappelle sa réponse : ces points sont effectivement « intéressants », mais cet axe de travail sera étudié quand le maillage « cœur de ville » sera terminé. La réflexion portera alors sur l'équipement des entrées et sorties de la ville.

Monsieur DUNOYER de NOIRMONT rappelle les chiffres de l'enquête sur les cambriolages réalisée en 2013 : 24 cambriolages et 10 tentatives en trois ans.

Monsieur ROBERT explique qu'il a les mêmes chiffres. Un point est fait avec la police nationale pour installer les caméras aux bons endroits. Mais monsieur ROBERT rappelle qu'une caméra coûte entre 15 000 et 20 000 €, avec un budget annuel consacré à ces opérations de 80 000 €.

Monsieur ROBERT affirme sa volonté de s'équiper en vidéoprotection.

➔ Courrier de l'Ordre des médecins sur le stationnement

Monsieur ROBERT fait lecture d'un courrier qu'il a reçu de la part du Dr Frédéric PRUDHOMME, Président du conseil départemental.

« Monsieur le maire,

Je tiens à vous remercier pour votre réponse rapide et argumentée au courrier que je vous avais adressé le 7 février dernier au sujet des conditions de stationnement des médecins dans votre commune.

Je vous suis reconnaissant d'avoir spontanément pris les mesures d'organisation et de tolérance pour faciliter l'exercice professionnel des médecins (consultations à leur cabinet dans la commune ou pour leurs déplacements au domicile des patients et en établissements de soins).

Notre conseil est particulièrement vigilant à cette question du stationnement qui s'avère particulièrement aigüe à une époque où la conjonction d'une démographie faiblissante et de contraintes administratives croissantes menace sérieusement l'accès aux soins des patients.

Vous renouvelant nos remerciements, je vous prie de croire, monsieur le maire, à l'assurance de mes meilleurs sentiments>.

*Dr Frédéric PRUDHOMME
Président du Conseil départemental »*

Monsieur ROBERT précise que cette autorisation est étendue aux professions médico-sociales.

Monsieur DUNOYER de NOIRMONT confirme le bénéfice que retire le quartier de la Clairière des nouvelles voiries, mais cela donne lieu à un stationnement anarchique, faute de marquage au sol. Il demande à monsieur le maire de légiférer sur la situation.

Monsieur ROBERT confirme que, dès que les places seront marquées, les habitants seront verbalisés (amende de 135 €).

➔ Courrier de la SNCF informant des travaux en gare de Rambouillet

Monsieur ROEBRT fait lecture d'un courrier émanant de la SNCF et concernant la gare.

« Madame, Monsieur,

Je souhaite vous informer des travaux imminents qui auront lieu en gare de Rambouillet. Ce courrier fit suite aux envois par mail de M. Pierre Baudere.

Il s'agit de travaux de remise en état des quais et de reprise de l'étanchéité des abris filants. Ils seront intégralement réalisés de nuit, avec des phases interdites aux circulations ferroviaires et aux flux voyageurs. Ces travaux auront lieu du 1^{er} avril au 30 octobre 2019 avec un phasage plus précis par quais et travaux décrit ci-dessous :

*S14-S20 Quai C Réfection des quais
S21-S27 Quai B Réfection des quais
S29-S35 Quai A Réfection des quais
S36-S38 Quai B Etanchéité des abris filants
S39-S41 Quai C Etanchéité des abris filants*

Les travaux de Génie Civil, vont consister principalement en un décroustage de la surface existante, et la mise en œuvre d'une couche d'enrobés. Ces travaux vont être réalisés manuellement, et avec des engins de petite taille. Les périodes les plus sensibles sont les suivantes en raison de la proximité de résidence et de logements :

*S14-S20 Quai C Réfection des quais
S29-S35 Quai A Réfection des quais*

Les engins suivants seront utilisés : chargeuse, gira benne, groupe électrogène et brise béton. Le bruit généré en cours de travaux aura pour fourchette haute : 100 à 120Db.

Une information concernant les travaux auprès des riverains a été réalisée vendredi 22 mai sous le format de flyers déposés dans les boîtes aux lettres.

Nous œuvrons pour minimiser au possible les nuisances sonores que nous produisons et informer au maximum les personnes pouvant y être exposées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane SYLLA
 Directeur de projet
 Direction des projets patrimoine »

DECISIONS DU MAIRE :

Numéro	Date	Organisme	Objet de la décision
19030721DMMP	07/03/2019	FT BATIMENT SARL	Décision d'attribuer le marché pour le réaménagement du parvis de la médiathèque pour un montant de 59 769,76 € H.T.
19030822DMLL	08/03/2019	Association « Les Rencontres Citoyennes » et la librairie « Labyrinthes »	Décision de passer une convention pour une recette de 300 € TTC pour la prestation : Location de la salle Wilson du Pôle Culturel la Lanterne, à Rambouillet pour l'organisation de la Soirée d'Ouverture de la 5ème édition de la Quinzaine des Possibles, le 13 mars 2019.
19031223DMSE	12/03/2019	Météo France	Décision de signer un contrat d'abonnement d'une durée de 1 an pour un montant de 4 764 € TTC, concernant le Pack Pluriel, couverture météorologique totale avec : extranet : bulletin détaillé mis à jour, bulletin 9 jours, images radar. avertissement (mails, SMS). appels illimités au prévisionniste du 21/03/2019 au 20/03/2020.
19031224DMDG	12/03/2019	ARVAL	Décision de signer un contrat de location de trois véhicules électriques (Renault ZOE)
19031425DMDE	14/03/2019	Zizanie	Décision de passer un contrat pour un montant de 4 508 € TTC pour la prestation : Les spectacles « Les Zylluminés » et "Lighting Jugglers" lors du Village de l'enfance le 13/04/2019, salle Patenôtre.
19031526DMLL	15/03/2019	Foyer de Vie Fontaine Bouillante	Décision de passer un contrat avec le Foyer de Vie Fontaine Bouillante pour l'exposition sur le thème « RAMBOUILLET ET YVELINES », du 2 avril au 27 avril 2019 dans le foyer haut de La Lanterne.
19031527DMLL	15/03/2019	Association Institut Andin d'Études Ethnobiologiques	Décision de passer un contrat pour un montant de 10 000 € TTC (dix mille euros TTC) pour l'ensemble des manifestations (exposition, lectures, conférences) de Monsieur COMBELLES du 3 mai au 3 juin 2019 à La Lanterne.
19031828DMLL	18/03/2019	MJC de RAMBOUILLET – l'Usine à Chapeaux	Décision de passer un contrat pour une exposition des ateliers d'artisanat d'art sur le thème de « Woodstock », à titre gratuit, du 8 juin au 15 juin 2019.
19032029DMLL	20/03/2019	Société ACI Elévation	De passer 1 contrat de maintenance de la table élévatrice de La Lanterne avec la société ACI Elévation pour un montant de 259.75 € HT (deux cent cinquante neuf euros 75 cts HT) la 1ère année et de 519.50

			€ HT (cinq cent dix-neufs euros 50 cts HT) les années suivantes.
19032030DMLL	20/03/2019	Société HUGON	De passer 1 contrat de maintenance de la tribune télescopique de La Lanterne avec la société HUGON pour un montant de 1.900 € HT (mille neuf cents euros HT).
19032131DMDG	22/03/2019	Société SUEZ Eau France	Décision de signer un contrat avec la société SUEZ Eau France pour l'évaluation des utilisations des hydrants communaux.
19032232DMDG	22/03/2019	Association Départementale des Missions Locales (ADML)	Décision de signer une convention de mise à disposition au prix forfaitaire de 250 € pour un bureau d'une superficie de 19,56 m ² situé au rez-de-chaussée dans les locaux situés au 19 rue de Clairefontaine ainsi qu'une place de parking.

□□□

Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 00h15.

La prochaine séance est prévue le mercredi 12 juin 2019 à 20h30.